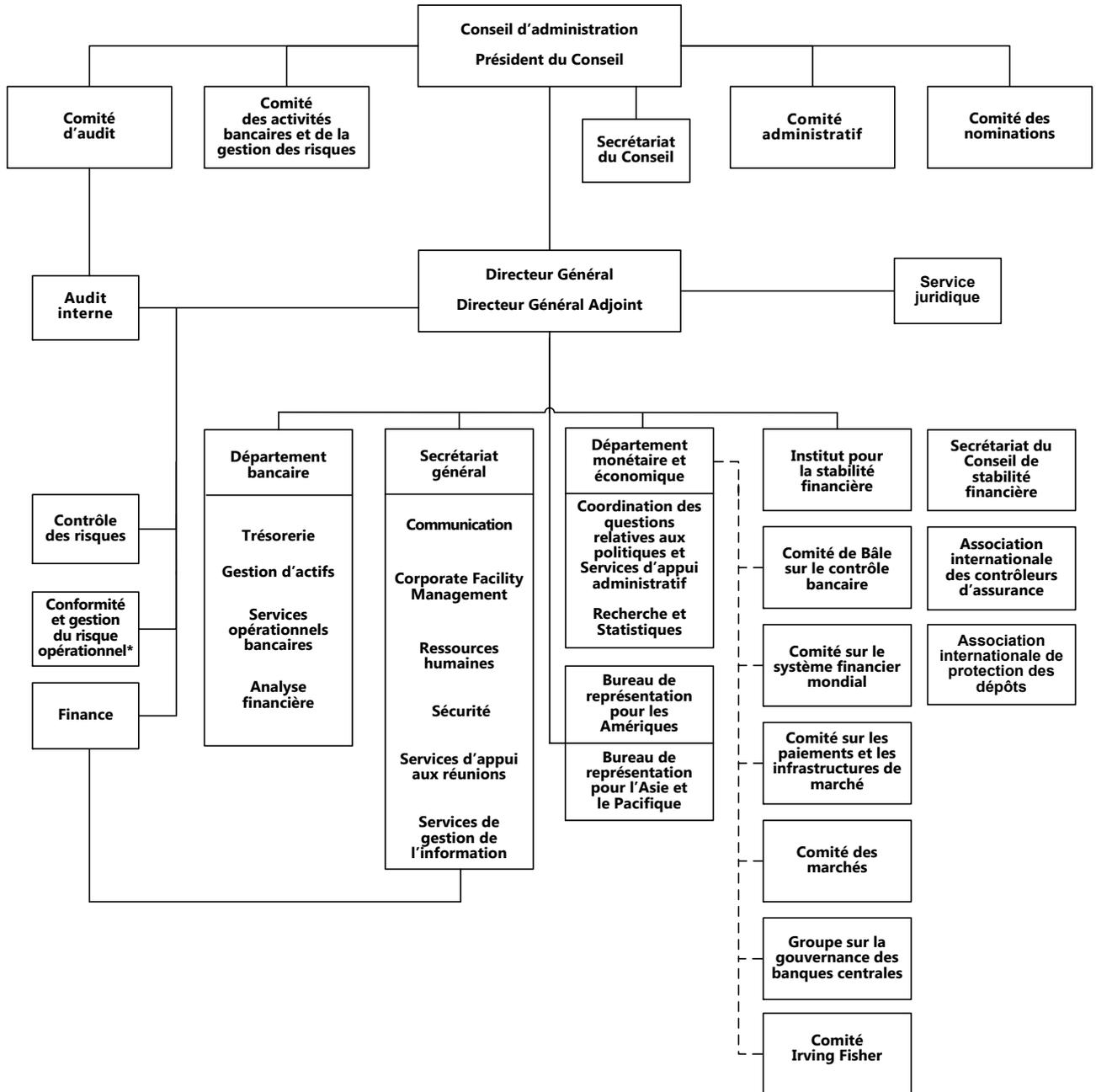


Organigramme de la BRI, au 31 mars 2015



* Cette unité a un droit d'accès direct au Comité d'audit pour les questions de conformité.

La BRI : mission, activités, gouvernance et résultats financiers

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) agit au service des banques centrales dans leurs efforts de stabilité monétaire et financière, favorise la coopération internationale dans ce domaine et fait office de banque des banques centrales. La BRI s'acquitte de cette mission principalement en :

- facilitant le dialogue et la collaboration entre les banques centrales et les autres autorités œuvrant à la stabilité financière ;
- menant des travaux de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et les autorités de contrôle du secteur financier ;
- agissant comme contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- intervenant comme agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

Outre son siège à Bâle (Suisse), la BRI dispose de bureaux de représentation à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (Hong-Kong RAS), et à Mexico.

Le présent chapitre passe en revue les activités menées au cours de l'exercice 2014/15 par la BRI et les groupes qu'elle accueille ; il décrit le cadre institutionnel qui sous-tend les travaux de ces groupes et présente les résultats financiers pour l'exercice écoulé.

Programmes de réunions et Processus de Bâle

La BRI favorise la coopération internationale entre autorités monétaires et autorités de surveillance du secteur financier, d'une part, dans le cadre des réunions qu'elle organise à l'intention des responsables de ces instances et, d'autre part, dans le cadre du Processus de Bâle, en accueillant en son siège les groupes internationaux œuvrant à la stabilité financière mondiale (dont le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de stabilité financière), facilitant ainsi leur interaction.

Réunions bimestrielles et autres consultations régulières

Lors des réunions bimestrielles, qui se tiennent en général à Bâle, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI examinent les évolutions récentes et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers. Ils échangent également leurs points de vue et expériences sur des sujets intéressant les banques centrales.

Les deux principales réunions bimestrielles sont la Réunion sur l'économie mondiale et la Réunion de tous les gouverneurs.

Réunion sur l'économie mondiale

La Réunion sur l'économie mondiale (REM) rassemble les gouverneurs de 30 banques centrales membres de la BRI représentant les principales économies avancées et émergentes, soit les quatre cinquièmes environ du PIB mondial. Les gouverneurs de 19 autres banques centrales y assistent en qualité d'observateurs¹. La REM a deux missions principales : i) suivre l'évolution de l'économie mondiale et du système financier, et en évaluer les risques et opportunités ; ii) formuler des recommandations à l'intention de trois comités de banques centrales sis à la BRI : le Comité sur le système financier mondial, le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité des marchés.

Les débats économiques portent essentiellement sur les évolutions, macroéconomiques et financières, en cours dans les économies avancées et émergentes. Durant l'année sous revue, la REM s'est, en particulier, penchée sur : les incidences de l'exceptionnelle faiblesse de la volatilité sur les marchés financiers, le rôle actuel des politiques macroprudentielles, la prise de risque dans l'économie réelle et dans le secteur financier, les conséquences de la baisse des cours du pétrole, les implications des taux d'intérêt négatifs, ainsi que l'ajustement externe dans un contexte d'amples variations des cours de change.

Sa composition étant relativement large, la Réunion sur l'économie mondiale est assistée par un groupe informel, le Comité économique consultatif (CEC). Limité à 18 participants, le CEC est constitué de tous les gouverneurs membres du Conseil d'administration de la BRI et du Directeur Général de la BRI. Le CEC recueille les propositions concernant les sujets que la REM examinera. De plus, le président du CEC formule, à l'adresse de la REM, des recommandations sur la nomination des présidents des trois comités de banques centrales déjà cités, ainsi que sur la composition et l'organisation de ces comités.

Réunion de tous les gouverneurs

Les gouverneurs des 60 banques centrales membres de la BRI sont conviés à cette réunion bimestrielle, que préside le Président du Conseil d'administration de la Banque. Y sont traitées diverses questions d'intérêt général pour les participants. En 2014/15, les thèmes suivants ont été abordés : bitcoin et autres monnaies virtuelles : implications pour les banques centrales ; rentabilité des banques centrales : tendances et pertinence stratégique ; évolution démographique mondiale – questions intéressant les banques centrales ; marchés financiers et banques centrales ; essor de l'activité bancaire régionale en Asie-Pacifique ; inégalités et politique monétaire.

Sur décision commune de la REM et du Conseil d'administration de la BRI, la Réunion de tous les gouverneurs supervise les travaux de deux autres groupes, dont la représentativité ou l'assise est plus large que celle de la REM : le Groupe sur la gouvernance des banques centrales (qui se rassemble, lui aussi, à l'occasion des

¹ Les membres de la REM sont les gouverneurs des banques centrales des économies suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie ainsi que le Président de la Banque centrale européenne et le Président de la Banque de Réserve fédérale de New York. Les gouverneurs qui y assistent en qualité d'observateurs représentent les pays suivants : Algérie, Autriche, Chili, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie et République tchèque.

réunions bimestrielles) et le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale.

Gouverneurs de banque centrale et Responsables du contrôle bancaire

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS, Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision) est une instance de haut niveau œuvrant à la collaboration internationale en matière de contrôle bancaire. Il statue sur les textes réglementant le secteur à l'échelle mondiale et supervise les travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Autres réunions de gouverneurs

Les gouverneurs de banque centrale des principales économies de marché émergentes (EME) se réunissent trois fois l'an – à l'occasion des réunions bimestrielles de janvier, mai et septembre – afin d'échanger des vues sur des questions intéressant tout particulièrement les EME. En 2014/15, ils ont notamment débattu des questions suivantes : grands gestionnaires d'actifs d'envergure mondiale et classes d'actifs des marchés émergents ; monnaies internationales et système monétaire international ; conséquences, pour les EME, des évolutions récentes des cours de change et des cours des matières premières.

Par ailleurs, des réunions sont régulièrement organisées à l'intention des gouverneurs de banque de petites économies ouvertes.

Autres consultations

La BRI organise régulièrement des réunions auxquelles sont conviés, outre des responsables de banque centrale, des représentants d'autres autorités financières, du secteur financier privé et du monde universitaire, pour échanger des vues sur des questions présentant un intérêt commun.

Au nombre de ces réunions figurent notamment :

- les réunions annuelles des groupes de travail sur la politique monétaire, qui se tiennent à Bâle ou – à leur invitation – dans différentes banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- la réunion des sous-gouverneurs de banque centrale des économies émergentes ;
- les réunions de haut niveau organisées par l'Institut pour la stabilité financière dans diverses régions du monde à l'intention des gouverneurs, des sous-gouverneurs ou des responsables d'autorités de contrôle.

Au cours de l'exercice, se sont également tenues les réunions ci-après :

- une table ronde des gouverneurs de banques centrales d'Afrique, en juin 2014 ;
- une réunion des gouverneurs de banque centrale sur les politiques macroprudentielles, organisée conjointement par la Banque centrale de la République de Turquie et la BRI, en février 2015, qui faisait suite à un atelier conjoint, tenu en décembre 2014.

Le Processus de Bâle

Le Processus de Bâle fait référence à la fonction de facilitateur qu'exerce la BRI en accueillant des groupements internationaux – six comités et trois associations – chargés d'élaborer des normes et d'œuvrer à la stabilité financière.

Les comités hébergés par la BRI, dont le programme de travail est encadré par divers ensembles de banques centrales et d'autorités prudentielles du monde entier, sont décrits ci-après.

- Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) met au point des normes réglementaires de portée mondiale pour les banques et s'emploie à renforcer la surveillance micro et macroprudentielle ;
- le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse des questions relatives aux marchés et systèmes financiers ;
- le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) analyse et définit les normes concernant les infrastructures de paiement, de compensation et de règlement ;
- le Comité des marchés suit l'évolution des marchés financiers et ses conséquences sur les opérations de banque centrale ;
- le Groupe de gouvernance des banques centrales étudie les questions relatives au cadre organisationnel et au fonctionnement des banques centrales ;
- Le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale examine des questions statistiques relatives à la stabilité économique, monétaire et financière.

Les associations hébergées par la BRI sont :

- le Conseil de stabilité financière (CSF), association constituée des ministères des Finances, des banques centrales et d'autres autorités financières de 24 pays, coordonne au niveau international les travaux menés par les autorités nationales et les instances de normalisation internationales, et élabore des documents d'orientation en vue de renforcer la stabilité financière ;
- l'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) fixe les normes mondiales applicables aux systèmes d'assurance des dépôts et encourage la coopération sur les mécanismes de protection des dépôts et de résolution bancaire ;
- l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) définit des normes pour le contrôle du secteur de l'assurance de façon à promouvoir la cohérence de ce contrôle au plan mondial.

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) de la Banque facilite la diffusion des travaux des instances de normalisation auprès des banques centrales et organismes de surveillance et de réglementation du secteur financier dans le cadre d'un vaste programme de réunions et de séminaires, et au moyen de didacticiels en ligne.

Le Processus de Bâle repose sur trois éléments clés : les synergies découlant de « l'unité de lieu », l'échange d'information facilité et ouvert, et l'expertise de la BRI en matière de recherche économique et son expérience dans le domaine bancaire.

Synergies

La proximité physique des neuf comités et associations hébergés par la BRI crée une synergie qui favorise de fructueux échanges d'idées. En outre, grâce aux économies d'échelle qu'il permet, le Processus de Bâle réduit les coûts de fonctionnement de chaque groupe et contribue à un usage plus efficient des deniers publics.

Souplesse

La taille modeste de ces groupes est propice à des échanges informels et ouverts, ce qui facilite la coordination des travaux menés sur les questions de stabilité financière, évitant tout à la fois la duplication des efforts et les solutions de continuité. Par ailleurs, ces groupes ont une portée d'action sans commune mesure avec leur taille relativement limitée, car ils ont la possibilité de mobiliser l'expertise de la communauté internationale des banquiers centraux, des régulateurs et des superviseurs financiers, ainsi que d'autres autorités internationales ou nationales.

Apport de la BRI : expertise économique et expérience bancaire

Les travaux des comités sis à Bâle s'appuient sur la recherche menée par la BRI dans le domaine de l'économie, et parfois sur l'expérience pratique de la mise en œuvre des normes réglementaires et des contrôles financiers que la BRI a acquise dans le cadre de ses propres activités bancaires.

Activités menées en 2014/15 par les comités hébergés par la BRI, et par l'ISF

Cette section résume les principales activités menées pendant l'année par les six comités ayant leur secrétariat à la BRI, ainsi que par l'Institut pour la stabilité financière (ISF).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le Comité de Bâle ou CBCB) s'efforce de développer la coopération entre contrôleurs bancaires et d'améliorer la qualité de la surveillance bancaire dans le monde. Il a pour mandat de renforcer la réglementation, le contrôle et les pratiques des banques en vue d'améliorer la stabilité financière. Il permet aux autorités de contrôle bancaire d'entretenir un dialogue en vue, notamment, d'échanger des informations sur leurs pratiques nationales, d'améliorer l'efficacité des techniques de surveillance des banques internationales et d'établir des normes prudentielles et réglementaires minimales.

Le Comité de Bâle est composé de hauts représentants d'autorités de contrôle bancaire et de banques centrales responsables des questions de surveillance bancaire ou de stabilité financière dans les juridictions membres. Présidé par Stefan Ingves, gouverneur de la Banque de Suède, il se réunit généralement quatre fois par an. Son organe de gouvernance est le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) des juridictions membres. Le Comité soumet à l'approbation du GHOS son programme de travail et ses décisions les plus importantes.

Programme de travail

Lors de sa réunion de janvier 2015, le GHOS a examiné et approuvé les priorités stratégiques du Comité de Bâle :

- *Élaboration.* Le Comité de Bâle continue de mettre en œuvre son programme de réforme d'après-crise, en particulier dans l'optique d'accroître la confiance dans les ratios de fonds propres, notamment par de nouvelles méthodes de mesure des actifs pondérés des risques (APR). Durant l'année, il a publié, aux fins de consultation, un projet de révision des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel (*infra*). Le Comité a, par ailleurs, entrepris de passer en revue ses politiques de réforme afin d'en évaluer les interactions, la cohérence et le calibrage global. Il a également commencé de réexaminer le traitement réglementaire du risque souverain.
- *Équilibre entre simplicité, comparabilité et sensibilité au risque.* Soucieux de l'efficacité de ses normes de fonds propres, le Comité de Bâle juge essentiel de les simplifier, lorsque cela est possible, et d'accroître la comparabilité des résultats qu'elles induisent. Pour cela, il s'emploie à trouver un meilleur équilibre entre comparabilité et complexité dans le dispositif de Bâle sur les fonds propres. Le Comité travaille également à faciliter l'accès à ses documents en ligne, notamment par la compilation en un seul volume des documents constituant le dispositif de Bâle.
- *Suivi et évaluation de la mise en œuvre.* Dans le cadre du Programme d'évaluation de la concordance des réglementations (RCAP, *Regulatory Consistency Assessment Programme*), le Comité évalue régulièrement l'état d'adoption de ses normes par les juridictions membres. Il est prévu d'étendre ce programme afin qu'il couvre les normes de liquidité et les dispositions relatives aux banques d'importance systémique mondiale et intérieure.
- *Amélioration de l'efficacité de la surveillance exercée par les superviseurs.* Poursuivant son travail de renforcement de l'efficacité de la supervision du secteur bancaire, le Comité de Bâle compte se pencher sur les pratiques de simulation de crise, les pratiques de valorisation, ainsi que la place du 2^e Pilier dans le dispositif de fonds propres.

Durant l'année, le Comité a publié, sous une forme définitive ou aux fins de consultation, un ensemble de normes en lien avec son programme de réforme ainsi que des rapports sur la mise en œuvre et le contrôle réglementaire.

Programme de réformes

Pendant l'année, le Comité de Bâle a élaboré une série de normes bancaires internationales.

Exigences de fonds propres réglementaires en regard des expositions bancaires sur les contreparties centrales. En avril 2014, le Comité a publié une version révisée du régime de fonds propres réglementaires applicable aux expositions des banques à des contreparties centrales. Elle est le fruit d'une collaboration entre le Comité de Bâle, le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) en vue d'améliorer les dispositions transitoires publiées en juin 2012. L'objectif était, outre de simplifier le dispositif en place, d'appuyer des initiatives plus larges, en particulier s'agissant de compensation avec une contrepartie centrale dans le cas de contrats dérivés de gré à gré standardisés. La version révisée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques. En avril 2014, le Comité de Bâle a mis la touche finale à son dispositif relatif à la mesure et à la maîtrise des grands risques, dont le but est de restreindre la perte maximale que peut subir une banque en cas de défaillance soudaine d'une contrepartie. Cette norme limite, notamment, les grands risques, à 25 % des fonds propres de base (T1), et les expositions entre établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBIS^m), à 15 %. Le texte prendra effet le 1^{er} janvier 2019.

Risque opérationnel – révision des approches simples. En octobre 2014, le Comité a publié, aux fins de consultation, son projet de révision des approches standards pour le risque opérationnel. Des insuffisances ayant été relevées dans les trois approches standards en vigueur (approches non fondées sur un modèle), ces approches seront remplacées par une approche standard révisée. Le Comité compte en achever la mise au point vers la fin 2015.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Le Comité de Bâle a publié, en janvier 2015, la version révisée des exigences de communication financière au titre du troisième pilier, après diffusion d'un document consultatif en juin 2014. Cette version révisée favorise une plus grande homogénéité dans la communication, par les banques, d'informations sur leurs risques, ainsi que sur la mesure et la gestion de ces risques. En outre, elle devrait permettre aux acteurs du marché de comparer les informations publiées par les banques sur le dénominateur du ratio de fonds propres (à savoir les APR) et d'évaluer plus efficacement le niveau d'adéquation global des fonds propres d'un établissement bancaire. Les exigences de communication répondent également aux préoccupations suscitées par l'opacité des approches fondées sur les modèles internes pour déterminer les APR. Les exigences révisées entreront en vigueur fin 2016.

Norme relative au ratio structurel de liquidité à long terme. En octobre 2014, à l'issue d'une série de consultations, le Comité de Bâle a établi la version finale de sa norme relative au ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). Élément essentiel du dispositif de liquidité de Bâle III, le NSFR limite le recours excessif aux financements de gros à court terme, encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour l'ensemble des postes de bilan et de hors-bilan et favorise la stabilité des sources de financement. En outre, en décembre 2014, le Comité a publié, aux fins de consultation, des exigences de communication s'agissant du NSFR, avec pour objectif d'accroître la transparence des conditions réglementaires de financement, de consolider les Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité, de renforcer la discipline de marché et de réduire l'incertitude sur les marchés. Le NSFR deviendra une norme minimale le 1^{er} janvier 2018.

Révision complète du portefeuille de négociation. En décembre 2014, le Comité de Bâle a conduit une troisième consultation sur les questions restées en suspens. L'objectif de ce réexamen est d'apporter des améliorations au texte en vigueur et de favoriser une application concordante de ces exigences. La dernière consultation portait sur certains aspects relatifs à la mise en application du projet de dispositif, et notamment sur l'adoption d'une méthode plus simple pour prendre en considération les horizons de liquidité dans l'approche des modèles internes, ainsi que d'une approche standard révisée s'appuyant sur une variation de la valeur d'une position de négoce en fonction de la sensibilité aux facteurs de risques sous-jacents.

Révision de l'approche standard pour le risque de crédit. En décembre 2014, le Comité de Bâle a publié son projet de révision de l'approche standard pour le risque de crédit. Les modifications proposées visent à renforcer l'actuelle norme

relative aux fonds propres réglementaires au moyen de diverses mesures : limitation du recours aux notations externes, augmentation de la granularité et de la sensibilité au risque, amélioration de la comparabilité avec l'approche des notations internes (NI) s'agissant de la définition et du traitement d'expositions similaires, et enfin clarification quant à l'application de la norme.

L'un des objectifs de ce projet de révision est de substituer aux notations externes un nombre restreint de déterminants du risque. Étant donné qu'il est difficile de choisir des déterminants qui s'appliquent à l'ensemble du monde, et, de plus, rendent compte des caractéristiques locales de certaines expositions – comme le crédit à la clientèle de détail et les hypothèques –, le Comité a conscience que ses propositions en sont encore à un stade préliminaire.

Instauration d'un niveau plancher de fonds propres déterminé à partir des approches standards. En décembre 2014, le Comité de Bâle a publié, aux fins de consultation, un projet de document instaurant un niveau plancher de fonds propres calculé par des approches standards (non fondées sur des modèles internes). Ce projet, qui propose de remplacer le plancher actuel applicable au titre des dispositions transitoires du dispositif de Bâle I, repose sur les approches standards pour les différentes catégories de risque (opérationnel, de crédit et de marché) dont la révision est en cours. La nouvelle base de calcul du plancher doit limiter le risque de modèle et le risque d'erreur de mesure découlant de l'application de modèles internes, renforcer la comparabilité, entre banques, des résultats produits par les modèles de fonds propres et également faire en sorte que, à l'échelle du système bancaire dans son ensemble, le niveau de fonds propres ne passe pas sous un seuil donné. Le Comité examinera le calibrage du plancher en même temps qu'il finira de mettre au point la version révisée des approches standards.

Révision des dispositions relatives à la titrisation. En décembre 2014, à l'issue de deux consultations et d'une évaluation d'impact quantitative, le Comité de Bâle a publié une version révisée des dispositions relatives à la titrisation. Pour le Comité, la raison d'être de ce travail de révision est d'établir un meilleur équilibre entre la sensibilité au risque, la simplicité des dispositions et la comparabilité des résultats, ainsi que de combler un certain nombre des lacunes du dispositif actuel, comme le recours automatique aux notations externes, le manque de sensibilité au risque, les effets de falaise et l'insuffisance des fonds propres au regard de certaines expositions. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur en janvier 2018.

Critères de définition de structures de titrisation simples, transparentes et comparables. En décembre 2014, le Comité de Bâle et l'OICV ont publié, aux fins de consultation, des critères visant à définir des structures de titrisation simples, transparentes et comparables et à faciliter leur développement dans l'industrie financière. Ces critères permettront également aux parties engagées dans une opération de titrisation d'évaluer, dans le cadre de leur processus de contrôle préalable, les risques que présente une titrisation particulière. Ils pourraient être complétés ou étendus de manière à couvrir des cas ou des besoins spécifiques, notamment mandats d'investisseurs, applications réglementaires ou dispositions de la banque centrale en matière d'acceptation des sûretés.

Mise en œuvre de la réglementation

La mise en application de Bâle III est une priorité essentielle du Comité de Bâle, lequel a adopté le RCAP, Programme d'évaluation de la concordance des réglementations (*supra*), afin de surveiller la progression de la mise en œuvre dans les juridictions membres et d'évaluer la concordance et l'exhaustivité des normes

prises en place. Le RCAP s'avère aussi une voie de dialogue supplémentaire entre membres du Comité et une aide à l'élaboration de normes.

Durant l'année sous revue, les juridictions suivantes ont été évaluées dans le cadre du RCAP : Canada, États-Unis, Hong Kong RAS, Mexique et Union européenne. Le Comité a donc évalué tous les pays où sont domiciliées des banques d'importance systémique mondiale. D'ici fin 2015, le RCAP aura achevé ou, au moins, commencé l'examen collégial approfondi de la réglementation relative à l'adéquation des fonds propres dans chacune des 27 juridictions membres du Comité de Bâle, qui, ensemble, représentent plus de 90 % des actifs bancaires mondiaux.

Le Comité publie régulièrement divers rapports relatifs à la mise en œuvre du dispositif de Bâle.

Rapports intérimaires. En avril puis en octobre 2014, le Comité de Bâle a publié des rapports donnant une vision d'ensemble des progrès réalisés par les différentes juridictions membres dans l'adoption du dispositif de Bâle, ainsi que des réformes introduites après la crise financière. Ces rapports, qui sont axés sur l'état présent des procédures législatives nationales, ont pour but de vérifier que les normes du Comité sont transposées dans les textes de loi et les règlements nationaux selon le calendrier international convenu. Le Comité estime que la publication de cette information constitue, pour les juridictions membres, une incitation supplémentaire à respecter pleinement les accords internationaux.

Rapports au G 20. En novembre 2014, le Comité de Bâle a transmis aux dirigeants du G 20 un rapport sur l'état d'avancement de l'adoption des normes de Bâle III dans ses juridictions membres, ainsi que des progrès accomplis par les banques pour renforcer leurs fonds propres et leur liquidité. Ce rapport mettait également en évidence certains enjeux spécifiques à la mise en application de la réglementation.

Par ailleurs, le Comité a informé les chefs d'État et de gouvernement du G 20, dans un rapport également publié en novembre 2014, des mesures qu'il se proposait d'engager pour accroître la concordance et la comparabilité des ratios de fonds propres des banques et renforcer la confiance dans le calcul des APR. Au nombre de ces mesures figuraient la révision des approches standards aux fins du calcul des ratios de fonds propres réglementaires – sur laquelle reposerait également la définition d'un nouveau plancher de fonds propres –, et une restriction des choix de modélisation lorsque des modèles sont utilisés pour déterminer les fonds propres. Ce rapport traite, en outre, de la communication financière et du suivi de la mise en œuvre, et rend compte du travail en cours dans les domaines de l'analyse et de la définition des grandes orientations de la politique réglementaire.

Suivi de Bâle III. Dans son rapport *Basel III monitoring report*, le Comité de Bâle rend compte, deux fois l'an, des résultats de son travail de surveillance de l'impact de Bâle III sur les marchés financiers. Les analyses qui sont conduites à cette fin sont fondées sur l'hypothèse que l'ensemble du dispositif final de Bâle III est intégralement mis en œuvre, et ne tiennent donc pas compte des mesures transitoires, telles que l'instauration progressive des déductions sur les fonds propres réglementaires.

Publié en mars 2015, le dernier rapport, qui couvre une période allant jusqu'au 30 juin 2014, montre que toutes les grandes banques internationales satisfont désormais aux exigences minimales de fonds propres fondées sur le risque telles que définies dans Bâle III. S'agissant d'exigences de liquidité, 80 % des banques de

l'échantillon ont déclaré un ratio de liquidité à court terme (LCR) supérieur ou égal à 100 % (autrement dit, le niveau qui deviendra applicable en 2019), et 96 % des banques, un LCR supérieur ou égal à 60 % (niveau fixé à l'entrée en vigueur du LCR, le 1^{er} janvier 2015). Par ailleurs, le Comité a achevé de mettre au point la version finale du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR, *Net Stable Funding Ratio*) en octobre 2014. Dans le cadre du processus de consultation sur le texte de cette norme, débuté en janvier 2014, les données collectées jusqu'à fin juin 2014 – donc, avant publication de la norme révisée – montrent que 80 % des banques présentaient alors un NSFR d'au moins 100 %, et 92 %, d'au moins 90 %.

La méthodologie d'évaluation des EBIS^m – calcul du score. En novembre 2014, le Comité de Bâle a apporté des précisions techniques concernant la liste actualisée des EBIS^m, publiée par le Conseil de stabilité financière. Cette liste a été établie à partir de la méthodologie d'évaluation des EBIS^m définie par le Comité en juillet 2013, selon une approche reposant sur cinq catégories : la taille des banques, leur interdépendance, l'absence de substituts directs ou d'infrastructure financière pour les services qu'elles fournissent, leur activité (transfrontière) à l'échelle mondiale et leur complexité. Ce document comporte une synthèse technique, résumant la méthodologie employée et précisant les dénominateurs utilisés pour calculer le score des banques, ainsi que les scores limites ayant servi à établir la liste actualisée des EBIS^m. Y sont également fournis les seuils d'affectation des EBIS^m à différentes tranches aux fins du calcul de l'exigence supplémentaire de fonds propres spécifique de chaque établissement, ainsi que des liens vers les informations que les EBIS^m figurant dans la liste de 2014 sont tenus de communiquer.

Marge d'appréciation des autorités nationales. Dans un certain nombre de cas, le dispositif de Bâle accorde une marge d'appréciation qui permet aux autorités nationales d'adapter les normes internationales en fonction des spécificités structurelles et du degré de développement de leur propre système financier. Cette marge d'appréciation peut, toutefois, nuire à la comparabilité entre juridictions et s'est, d'ailleurs, avérée un facteur de variabilité dans le calcul des APR. En novembre 2014, le Comité a publié des informations sur le recours, par chaque juridiction membre, aux marges d'appréciation autorisées par le dispositif de Bâle. Ce faisant, le Comité contribue à une plus grande transparence pour les intervenants de marché et à une meilleure comparabilité entre les juridictions. Ces marges étant l'une des causes de la variabilité dans le calcul des APR, le Comité dresse un état de l'utilisation qui en est faite afin de limiter le nombre de cas où elles peuvent s'appliquer.

Principes pour une gestion saine du risque opérationnel. Dans une publication d'octobre 2014, le Comité de Bâle a fait le point sur l'état de la mise en application des principes qu'il avait publiés, en juin 2011, dans le document *Principles for the sound management of operational risk*, dans lequel il tirait les leçons de la crise financière et énonçait ses attentes en matière de gestion du risque opérationnel. Cet état des lieux, qui porte sur 60 établissements bancaires d'importance systémique (EBIS) sis dans 20 juridictions, s'appuie sur un questionnaire d'auto-évaluation, par les établissements de l'échantillon, du degré d'application de ces principes et de la qualité de celle-ci. Les progrès dans ce domaine varient grandement d'une banque à l'autre et, dans l'ensemble, des efforts sont encore nécessaires pour parvenir à une application complète. Les principes les moins bien appliqués sont les suivants : i) définition et évaluation du risque opérationnel ; ii) gestion du changement ; iii) tolérance au risque opérationnel et appétit pour celui-ci et iv) communication financière.

Supervision

Un contrôle rigoureux étant essentiel au bon fonctionnement du cadre de politique réglementaire, le Comité de Bâle a publié, cette année, plusieurs documents afin d'aider les superviseurs à mener leur mission à bien.

Collèges prudentiels. En juin 2014, le Comité a publié la version finale des Principes pour des collèges prudentiels efficaces. Cette mise à jour d'un document initialement publié en octobre 2010 vise à promouvoir et renforcer le rôle des collèges prudentiels, qui sont un facteur crucial d'efficacité aux fins de la supervision des groupes bancaires internationaux. La nouvelle version des Principes rappelle combien il importe de collaborer et d'échanger l'information sur une base continue, ne se limitant pas aux seules réunions officielles du collège, mais aussi d'adopter un programme d'action commun pour remédier aux risques et aux vulnérabilités. La nouvelle version tient également compte d'évolutions récentes, comme la formation de groupes de gestion de crise, et met davantage l'accent sur les considérations macroprudentielles.

Orientations à l'intention des superviseurs aux fins de détection et d'encadrement des banques fragiles. Le Comité compte publier, mi-2015, la version finale de ses orientations visant à aider les superviseurs à détecter et à tenter de résoudre les cas de banques fragilisées, remplaçant ainsi les orientations publiées en 2002. Ces orientations se veulent une boîte à outils à l'intention des superviseurs et des institutions financières internationales qui les conseillent. Elles apporteront des informations pratiques sur diverses questions (détection, actions correctives, techniques de résolution et stratégies de sortie), tout en soulignant l'importance de la détection précoce, de l'anticipation et d'une étroite collaboration internationale.

Principes de gouvernance d'entreprise. En octobre 2014, le Comité de Bâle a publié, dans un document consultatif, son projet de renforcement des principes de gouvernance d'entreprise dans les établissements bancaires. Une gouvernance appropriée est cruciale au bon fonctionnement du secteur bancaire et de l'économie dans son ensemble. La version révisée des principes contribue à rendre plus transparente et à asseoir plus fermement la gestion des risques et de la prise de décisions au sein des établissements bancaires. Les propositions de révision viennent consolider les recommandations du Comité sur les questions de gouvernance appliquées aux risques ; réaffirment la nécessité d'une saine culture en matière de risque ; étoffent ses précédentes recommandations quant au rôle du conseil d'administration, et formulent des recommandations à l'intention des contrôleurs bancaires chargés d'évaluer les procédures de sélection en vigueur dans les banques pour désigner les membres du conseil d'administration et de la direction. Le Comité compte publier la version finale de ces principes d'ici mi-2015.

Lignes directrices relatives à la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Ce document consultatif, publié en février 2015, énonce les attentes des superviseurs s'agissant de la mise en œuvre et de l'application de modèles comptables fondés sur les pertes de crédit attendues (*expected credit loss*, ECL). La version finale de ce document remplacera les recommandations formulées à l'intention des superviseurs aux fins d'une saine évaluation du risque de crédit et de la valorisation des prêts (*Sound credit risk assessment and valuation for loans*, juin 2006), qui reposaient sur une comptabilisation fondée sur les pertes subies. Les nouvelles recommandations proposées sont conformes aux normes

comptables en vigueur établies par l'International Accounting Standards Board (IASB) et par d'autres organismes de normalisation.

Comité de Bâle : www.bis.org/bcbs

Comité sur le système financier mondial

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers pour les gouverneurs participant à la Réunion sur l'économie mondiale de la BRI et en analyse les implications en termes de stabilité financière et de politique de banque centrale. Présidé par William C. Dudley, président de la Banque de Réserve fédérale de New York, il est composé des sous-gouverneurs et autres hauts responsables de 23 banques centrales d'économies avancées et émergentes ainsi que du Chef du Département monétaire et économique et du Conseiller économique de la BRI.

Parmi les thèmes examinés par le Comité durant l'année écoulée figuraient les enjeux au cœur de la divergence toujours plus marquée des conditions macroéconomiques dans les grandes économies avancées, qui implique que des pays devront procéder à un ajustement de leurs politiques monétaires respectives à des degrés et des moments différents. Le Comité s'est, tout particulièrement, intéressé aux effets que ce processus asynchrone de normalisation de la politique monétaire pourrait avoir sur les marchés financiers tant dans les économies de marché avancées qu'émergentes. Il a également fait le point sur les mesures macroprudentielles prises par diverses autorités nationales pour tenter d'atténuer les vulnérabilités découlant de la conjoncture macrofinancière actuelle et conclut que l'efficacité de ces mesures reste incertaine. Un autre thème majeur a reçu son attention : l'existence de « poches de risque » dans certains secteurs, et notamment, celui des entreprises de développement immobilier dans les économies de marché émergentes, en raison de l'accroissement du levier financier et de l'exposition au risque de change. Le Comité s'est également penché sur les éventuelles répercussions des perturbations au sein des marchés (comme la ruée sur les titres du Trésor américain mi-octobre), les enseignements tirés de l'examen de la qualité des actifs et des tests de résistance entrepris par la BCE, ainsi que l'incidence de la baisse des cours des produits de base sur la stabilité financière.

En outre, plusieurs analyses approfondies ont été confiées à des groupes d'experts de banque centrale, dont deux ont publié des rapports durant l'année.

Tenue de marché et activités pour compte propre sur les marchés des titres à revenu fixe. Le rapport traitant de cette question, publié en novembre 2014 sous le titre « *Market-making and proprietary trading: industry trends, drivers and policy implications* » met en évidence des signes de fragilité croissante sur les marchés des titres à revenu fixe ainsi qu'une segmentation de la liquidité du fait de la concentration des activités de tenue de marché sur les instruments les plus liquides. Leurs causes sous-jacentes paraissent tant conjoncturelles que structurelles, d'où la difficulté d'en évaluer les conséquences sur la liquidité de marché. Compte tenu de signes d'une sous-évaluation générale des prix avant la crise, il serait souhaitable que la faible amplitude des tarifs des services de tenue de marché observée dans le passé laisse place à des primes de liquidité davantage en adéquation avec les capacités et les coûts effectifs de la tenue de marché. Plusieurs options dans ce sens sont proposées dans le rapport.

Cadres opérationnels des banques centrales et marchés des sûretés. Fruit d'une collaboration avec le Comité des marchés, le rapport, *Central bank operating frameworks and collateral markets*, publié en mars 2015, traite de l'impact des cadres opérationnels des banques centrales sur les marchés privés des sûretés, et notamment la disponibilité de sûretés, la tarification, les pratiques au sein des marchés concernés et le fonctionnement de ces marchés en période de tensions. Le document, qui passe en revue l'information disponible concernant les effets, et l'ampleur de ces effets, sur les marchés des sûretés, de différents choix opérés par les banques centrales, propose plusieurs indicateurs et outils pratiques, susceptibles d'aider les banques centrales à évaluer l'incidence éventuelle de leurs décisions sur ce type de marchés.

CSFM : www.bis.org/cgfs

Comité sur les paiements et les infrastructures de marché

Le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM)² œuvre à la stabilité du système financier et de l'économie en général en encourageant la mise en place de mécanismes de paiement, de compensation, de règlement et de déclaration sûrs et efficaces. Composé de hauts responsables de 25 banques centrales, le CPIM est un organisme international de normalisation dont la mission est de renforcer la réglementation, les politiques et les pratiques dans ses différents domaines de compétence. Il constitue également un lieu de débat où les banques centrales peuvent examiner et analyser les évolutions en matière de paiement, de compensation, de règlement et de déclaration au sein des juridictions, prises individuellement ou globalement, et coopérer, dans tous ces domaines, au plan de la supervision, de l'orientation de la réglementation, et des questions opérationnelles, notamment la fourniture de services de banque centrale. Le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché est présidé par Benoît Cœuré, membre du directoire de la Banque centrale européenne.

Suivi de la mise en œuvre des normes relatives aux infrastructures de marchés financiers (IMF)

Les *Principes pour les infrastructures de marchés financiers* (les Principes), publiés en avril 2012 par le CPIM et l'OICV, fixent les normes internationales applicables aux IMF d'importance systémique et précisent les responsabilités des autorités de surveillance ou de réglementation.

L'une des toutes premières priorités du CPIM est de veiller à la mise en œuvre des Principes. À cette fin, il opère un suivi en trois phases pour s'assurer de : phase 1) la transposition des Principes dans la réglementation nationale ; phase 2) la concordance et l'exhaustivité de la réglementation nationale ; phase 3) la concordance des résultats de l'application des Principes dans les différentes juridictions.

En mai 2014, le CPIM et l'OICV ont publié un rapport d'étape sur le suivi de la mise en œuvre en phase 1 qui fait apparaître des progrès notables, quoique toujours variables selon le type d'IMF, dans 28 juridictions. En 2014, les deux instances ont commencé l'évaluation, au titre de la phase 2, des contreparties

² Le 1^{er} septembre 2014, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) a changé de nom pour devenir le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM).

centrales et des référentiels centraux de données aux États-Unis, au Japon et dans l'Union européenne. Les rapports sur ces trois juridictions ont été publiés en février 2015. Ils mettent en évidence un fort degré de concordance entre elles, en particulier s'agissant des contreparties centrales. D'autres séries d'évaluation relevant de la phase 2 seront conduites ultérieurement. En outre, fin 2014, le CPIM et l'OICV ont lancé une évaluation du respect, par les autorités, des missions qui leur sont confiées.

D'autres recommandations en rapport avec les Principes ont été publiées.

- *Redressement d'IMF*. En octobre 2014, le CPIM et l'OICV ont publié la version finale d'un document traitant de cette question (*Recovery of financial market infrastructures*). Les deux instances y formulent, à l'intention des IMF, telles les contreparties centrales, des recommandations sur l'élaboration de plans de redressement en cas d'atteintes à leur viabilité ou leur solidité financière susceptibles de les empêcher de continuer à fournir des services essentiels.
- *Prestataires de services essentiels*. En décembre 2014, le CPIM a publié la version finale de sa méthodologie d'évaluation s'agissant des attentes des autorités à l'égard des prestataires de services essentiels (*Assessment methodology for the oversight expectations applicable to critical service providers*). Ce document formule des recommandations qui aideront les superviseurs à évaluer ces prestataires à l'aune des attentes des autorités énoncées à l'annexe F des Principes.
- *Communication d'informations quantitatives*. En février 2015, le CPIM et l'OICV ont publié des recommandations sur les données quantitatives à communiquer régulièrement par les contreparties centrales. Les Principes stipulent que les IMF doivent publier des informations pertinentes pour que les risques associés aux contreparties centrales soient correctement compris. Ces nouvelles recommandations viennent compléter le dispositif de communication financière de 2012 (*Disclosure Framework*), qui portait principalement sur des données qualitatives.

Services de gestion des sûretés

Dans son rapport sur l'évolution des services de gestion des sûretés (*Developments in collateral management services*), publié en septembre 2014, le CPIM décrit la façon dont ces services s'adaptent pour répondre à une hausse de la demande de sûretés et montre comment les fournisseurs élaborent des outils plus performants pour permettre à leurs clients de gérer leurs titres et de les déployer plus efficacement. Le rapport note les effets positifs de ces innovations, mais aussi l'augmentation de la complexité et du risque opérationnel qui les accompagne.

Harmonisation des données sur les dérivés de gré à gré

En novembre 2014, le CPIM et l'OICV ont créé un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations sur l'harmonisation de certaines données clés sur les dérivés de gré à gré, comme, par exemple, des identifiants standardisés pour les transactions et les produits. Les consultations commenceront en 2015.

Paiements de faible montant

Dans son rapport *Non-banks in retail payments*, publié en septembre 2014, le CPIM analyse la part croissante prise par le secteur non bancaire dans les paiements de faible montant, les risques éventuels qui pourraient en découler et les diverses

approches réglementaires adoptées par les juridictions participant au CPIM. Il continue d'étudier les conséquences de toute une série d'innovations dans ce secteur, comme le développement de services de paiement plus rapides, et l'interaction entre ce type de services et les paiements par Internet ou par téléphone portable. Il suit, par ailleurs, le phénomène des monnaies virtuelles décentralisées.

Résistance des IMF aux attaques cybernétiques

Dans son rapport sur la cyberrésilience et les IMF (*Cyber resilience in financial market infrastructures*), publié en novembre 2014, le CPIM insiste sur la nécessité d'adopter une approche globale intégrée et de mettre en place une coopération internationale pour traiter de cette question. L'objet de cette publication est également de sensibiliser les IMF aux conséquences systémiques des attaques cybernétiques. S'appuyant sur les conclusions du rapport, le CPIM et l'OICV ont engagé une réflexion sur l'éventuelle nécessité de mettre au point de nouvelles recommandations à l'intention des IMF.

Statistiques du Livre rouge

En décembre 2014, le CPIM a publié la mise à jour annuelle de ses statistiques sur les systèmes de paiement, de compensation et de règlement dans les pays représentés au CPIM (*Statistics on payment, clearing and settlement systems in the CPIM countries*).

CPIM : www.bis.org/cpmi

Comité des marchés

Le Comité des marchés, présidé par Guy Debelle, gouverneur adjoint de la Banque de Réserve d'Australie, offre aux hauts responsables de 21 grandes banques centrales la possibilité d'examiner ensemble l'évolution des marchés financiers et d'en évaluer les implications sur le fonctionnement du marché et sur les opérations de banque centrale.

Cette année, les thèmes des débats du Comité ont été largement déterminés par l'évolution divergente des politiques monétaires des principales banques centrales et par la baisse des cours des produits de base. Au nombre des sujets abordés figuraient : les déterminants de la volatilité des prix des actifs, les programmes d'achat d'actifs privés et publics des banques centrales, les changements apportés à la mise en œuvre de la politique monétaire en Chine, les tensions sur la liquidité du marché des obligations d'État japonaises, les anticipations du marché quant à la perspective d'une normalisation des taux directeurs aux États-Unis, les conséquences de l'abandon, mi-janvier, du cours de change minimal euro-franc suisse, notamment sur les opérations de détail. Par ailleurs, l'impact de ces évolutions sur les économies de marché émergentes ont fait l'objet d'une attention particulière.

Outre les évolutions à court terme, le Comité des marchés s'est intéressé à des questions structurelles de long terme, et notamment les efforts entrepris à l'échelle internationale pour proposer une réforme des taux de référence sur le marché des changes, l'enquête sur le marché des changes menée au Royaume-Uni (*Fair and Effective Markets Review*) et le fonctionnement du marché monétaire dans un contexte marqué par des taux négatifs. En janvier 2015, le Comité a tenu un atelier

sur le négoce électronique sur les marchés de titres à revenu fixe auquel a participé le secteur privé.

Conjointement avec le CSFM, le Comité des marchés a établi un rapport sur les cadres opérationnels des banques centrales et le marché des sûretés (voir aussi la section Comité sur le système financier mondial). Il a, par ailleurs, réexaminé la conception de l'enquête triennale des banques centrales sur les marchés des changes et des dérivés en vue d'en préparer la prochaine édition prévue pour 2016.

Comité des marchés : www.bis.org/markets

Groupe sur la gouvernance des banques centrales

Présidé par Zeti Akhtar Aziz, gouverneur de la Banque centrale de Malaisie, le Groupe sur la gouvernance des banques centrales est composé de représentants de neuf banques centrales. Il constitue un lieu de réflexion et d'échange d'informations sur les missions et le mode de fonctionnement d'une banque centrale en tant qu'institution d'intérêt public. Le Groupe émet également des propositions sur les travaux à mener en priorité par la BRI via le Réseau de gouvernance, lequel rassemble une cinquantaine de banques centrales. Les responsables de banque centrale ont ainsi accès aux résultats des nombreuses enquêtes réalisées dans le cadre du Réseau, ainsi qu'à d'autres travaux de recherche sur les questions de gouvernance, dont certains sont publiés.

Le Groupe s'est réuni à plusieurs reprises lors des rencontres bimestrielles de la BRI pour analyser l'évolution de la situation des banques centrales. Il s'est intéressé aux dispositifs d'audits des banques centrales, à leurs obligations de reddition de comptes ainsi qu'aux dispositions de gouvernance sous-tendant la prise de décisions concernant l'octroi de prêts d'urgence. Les informations et observations échangées à ces occasions aident les banques centrales à évaluer l'efficacité de leurs propres dispositifs et à considérer d'autres approches.

Groupe sur la gouvernance des banques centrales : www.bis.org/cbgov

Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale

Le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale est une instance où économistes et statisticiens de banque centrale examinent des questions statistiques relatives à la stabilité monétaire et financière. Placé sous l'égide de la communauté internationale des banques centrales, il est hébergé par la BRI et travaille en association avec l'Institut international de statistique. Le Comité Irving Fisher, qui compte 83 membres institutionnels, regroupe la quasi-totalité des banques centrales actionnaires de la BRI. Il est présidé par Turalay Kenç, sous-gouverneur de la Banque centrale de la République de Turquie.

Le Comité Irving Fisher a mené à bien différents projets en 2014 avec le soutien de ses membres et de plusieurs organisations internationales. Il a, en particulier, produit un rapport sur le partage des données entre organismes de statistiques et autorités de contrôle, qui présente un ensemble de bonnes pratiques et de recommandations visant à renforcer la coopération dans ce domaine. En outre, le Comité a mis en place un réseau mondial de centralisation des informations relatives aux balances des paiements (*Global Network of Balance of Payments – BoP – Compilers*), qui permettra d'inventorier les pratiques des banques centrales et de mutualiser les expériences en la matière. Le Comité Irving Fisher a également

appuyé des initiatives internationales visant au développement des comptes financiers sectoriels, qui pourraient jouer un rôle déterminant dans l'analyse de la stabilité financière. Enfin, il a poursuivi ses travaux sur la mesure de l'inclusion financière et sur ses enjeux en liaison étroite avec les organismes internationaux chargés de l'élaboration de normes financières.

S'agissant des principales réunions auxquelles le Comité a pris part ou qu'il a organisées, il faut d'abord citer la Septième conférence biennale du Comité Irving Fisher, en septembre 2014, qui avait pour thème les implications, en termes statistiques, de l'évolution des fonctions et des missions des banques centrales modernes. Le Comité a également participé à l'édition 2014 de la Conférence sur les statistiques régionales, organisée en Asie par l'Institut international de statistique sur les enjeux de l'augmentation de la dette des ménages en Asie. Enfin, le Comité Irving Fisher, conjointement avec la BCE, a tenu un séminaire virtuel sur les mégadonnées, nouvelle source d'informations économiques et financières que les banques centrales pourraient exploiter pour réagir en temps utile et pour évaluer l'impact de leurs décisions.

Comité Irving Fisher : www.bis.org/ifc

Institut pour la stabilité financière

Créé conjointement par la BRI et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, l'Institut pour la stabilité financière (ISF) a pour mission d'aider les autorités de contrôle et les banques centrales du monde entier à renforcer leurs systèmes financiers. L'Institut s'acquitte de son mandat favorisant une compréhension approfondie des normes financières internationales. Il s'appuie pour cela sur toute une palette d'activités : réunions de haut niveau, séminaires, conférences, développement de FSI Connect, outil d'information et de formation en ligne, ainsi que travail de suivi de la mise en œuvre des normes de Bâle dans les juridictions non membres du Comité de Bâle.

Réunions de haut niveau

Destinées aux sous-gouverneurs des banques centrales et aux responsables des autorités de contrôle, les réunions de haut niveau sont une composante essentielle du travail de l'Institut. Organisées conjointement avec le Comité de Bâle, elles se tiennent chaque année depuis plus de dix ans dans diverses régions du monde (Afrique, Asie, Amérique latine, Moyen-Orient, et, occasionnellement, Europe centrale et orientale). Pour l'essentiel, les débats sont axés sur les normes bancaires de portée mondiale, les grandes tendances financières émergentes et des questions liées à la mise en application des nouvelles réglementations au plan régional.

Les principaux thèmes traités en 2014 ont été : l'incidence de Bâle III sur les modèles économiques des banques, l'équilibre à trouver, dans les normes bancaires internationales, entre sensibilité au risque, simplicité et comparabilité, la coexistence de normes de fonds propres fondées sur le risque avec le levier financier et, enfin, les exigences spécifiques imposées aux banques d'importance systémique, mondiale ou intérieure, et leurs conséquences transfrontières.

Séminaires et conférences

En 2014, les 50 événements au programme de l'Institut ont réuni quelque 1 800 banquiers centraux et superviseurs du système financier. Trente-huit réunions

concernaient plus spécifiquement le secteur bancaire (dix se sont tenues en Suisse, le reste, dans d'autres juridictions, en partenariat avec 15 groupes prudentiels régionaux³). Elles ont principalement porté sur les exigences de Bâle III relatives au risque de liquidité, sur la réglementation et le contrôle des banques d'importance systémique et sur la mise en œuvre des politiques macroprudentielles et des méthodologies sous-tendant les tests de résistance.

L'Institut a, par ailleurs, coorganisé neuf séminaires sur l'assurance avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et son réseau régional, dont un séminaire virtuel. Ce premier webinaire organisé par l'Institut a réuni à distance 119 contrôleurs d'assurance dans 36 juridictions. Il comportait cinq sessions en ligne et s'appuyait sur plusieurs modules de formation FSI Connect.

Enfin, trois événements visaient plus particulièrement les autorités de contrôle des différents secteurs financiers. Une conférence, sous l'égide du Partenariat mondial pour l'inclusion financière établi par le G 20, portait sur l'incidence des normes financières introduites récemment sur les stratégies d'inclusion financière fondées sur les nouvelles technologies. Les deux autres, organisés en collaboration avec l'Association internationale de protection des dépôts (IADI) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), ont examiné les tout derniers travaux de ces organismes de normalisation.

FSI Connect

Plus de 10 000 abonnés, travaillant pour 300 banques centrales et autorités de contrôle de l'assurance et de la banque, utilisent FSI Connect, didacticiel comportant plus de 250 modules de formation, couvrant un large éventail de sujets en lien avec la politique réglementaire et le contrôle. Les 16 modules diffusés en 2014 portent sur des questions prudentielles clés, comme les efforts internationaux déployés en réponse au problème des banques trop grandes pour faire faillite (*too big to fail*), les réformes du marché des dérivés de gré à gré, les initiatives réglementaires en cours concernant les compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale et l'incidence, pour les autorités de contrôle, de la comptabilisation, de la classification et de l'évaluation des instruments financiers telles que prévues par la norme IFRS 9.

Suivi de la mise en application des normes de Bâle dans les juridictions non membres du Comité de Bâle

L'Institut pour la stabilité financière mène des enquêtes annuelles auprès des juridictions non membres du Comité de Bâle sur la mise en application du dispositif de Bâle III. Les résultats sont publiés dans le cadre du rapport annuel du Comité de Bâle aux chefs d'État et de gouvernement du G 20. En 2014, la mise en œuvre de

³ Afrique – Comité des contrôleurs bancaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (BSWCA); Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA); Amériques – Association des contrôleurs bancaires des Amériques (ASBA); Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (CEMLA); Groupe des autorités de contrôle bancaire des Caraïbes (CGBS); Asie et Pacifique – Groupe de travail de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia Pacific Central Banks) sur le contrôle bancaire; SEACEN (South East Asian Central Banks); Forum des autorités de contrôle bancaire des pays du SEANZA (South East Asia, New Zealand, Australia); Europe – Autorité bancaire européenne (ABE); Groupe des contrôleurs bancaires d'Europe centrale et orientale (BSCEE); Moyen-Orient – Fonds monétaire arabe (FMA); Comité des autorités de contrôle bancaire du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe (CCG); Autres – Groupe des superviseurs bancaires francophones (GSBF); Groupe des superviseurs des centres financiers internationaux (GIFCS).

Bâle III était engagée ou achevée dans 116 juridictions, membres et non membres du Comité de Bâle.

Institut pour la stabilité financière : www.bis.org/fsi

Activités des associations hébergées par la BRI

La présente section passe en revue les principales activités menées, en 2014/15, par les trois associations qui ont leur secrétariat au siège de la BRI, à Bâle.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) coordonne, au niveau international, l'action des autorités financières nationales et des organismes internationaux de normalisation, avec pour objectif le renforcement de la stabilité financière. À cette fin, il formule des principes directeurs pour le secteur financier et promeut leur mise en œuvre. L'organisation du CSF, les membres qui le composent ainsi que le cadre de travail de ses comités et de sa gestion sont présentés dans le rapport d'activité du CSF. Il est présidé par Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Durant l'année sous revue, le CSF s'est attelé à une grande diversité de questions. Plusieurs de ses initiatives en matière de politiques réglementaires ont été entérinés par les dirigeants du G 20 à l'occasion du Sommet de Brisbane, en novembre 2014.

Réduire l'aléa moral posé par les établissements financiers d'importance systémique (EFIS)

Le cadre élaboré par le CSF pour s'attaquer aux risques systémiques et au risque subjectif (ou aléa moral) lié aux EFIS s'articule autour de trois éléments :

- un dispositif de résolution, pour faire en sorte que tout établissement financier défaillant puisse faire l'objet d'une résolution rapide, sans déstabiliser le système financier, ni exposer le contribuable à un risque de pertes ;
- des capacités additionnelles d'absorption des pertes pour couvrir les risques accrus ;
- une surveillance plus étroite de la part des autorités de contrôle.

Résolution des défaillances des EFIS. En octobre 2014, le CSF a publié une version amendée de son document relatif aux Éléments clés des régimes de résolution des institutions financières (*Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*), qui en étend l'application aux établissements financiers non bancaires et intègre des recommandations sur les dispositions en matière d'échange d'informations à même de favoriser la résolution effective d'établissements financiers internationaux. Par ailleurs, le CSF a publié, aux fins de consultation, des documents sur les questions suivantes :

- reconnaissance transfrontière des mesures de résolution (septembre 2014),
- plans de redressement et de résolution pour les entreprises d'assurance d'importance systémique et recensement des fonctions critiques et des services partagés ayant une importance critique (octobre 2014),

- coopération et échange d'information avec les autorités de juridictions accueillant des implantations systémiques d'un EFIS^m et non représentées dans les groupes de gestion de crise, (octobre 2014).

En novembre 2014, le CSF a publié son rapport au G 20 sur l'état d'avancement de la réforme des régimes de résolution et la planification des mesures de résolution pour les EFIS^m. Ce document expose les nouvelles actions à entreprendre pour appliquer pleinement les Éléments clés, dans toutes leurs dimensions. Y sont également présentées les premières conclusions du processus RAP (*Resolvability Assessment Process*), dont l'objet est d'évaluer, au plus haut niveau des autorités compétentes, dans la juridiction d'origine et dans les juridictions d'accueil concernées, la faisabilité des stratégies mises en place aux fins de la résolution d'un EFIS^m. Le CSF continuera de suivre la mise en œuvre des Éléments clés, de sorte qu'ils soient applicables à toutes les composantes du secteur financier.

Le CSF a également publié un projet de document sur la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBIS^m). Élaboré en consultation avec le CBCB, ce document formule des propositions en vue d'établir une nouvelle norme minimale de Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC, *Total Loss-Absorbing Capacity*). Il s'agit, dans le cadre d'une stratégie de résolution qui soit la moins dommageable possible pour la stabilité financière et à même d'assurer la continuité opérationnelle des fonctions économiques critiques, de démontrer qu'un EBIS dispose d'une capacité suffisante d'absorption des pertes. Le CSF, en collaboration avec le CBCB et la BRI, a réalisé des études d'impact détaillées, dont les résultats serviront au calibrage, pour l'ensemble des EBIS^m, des aspects de la norme TLAC relevant du premier pilier.

Capacité additionnelle d'absorption des pertes. En novembre 2014, le CSF a publié la liste actualisée des 30 EBIS^m, établie à partir des données disponibles à fin 2013 et en suivant la méthodologie d'évaluation révisée, publiée par le CBCB en juillet 2013. Par ailleurs, après consultation de l'AICA et des autorités nationales, le CSF a désigné, pour 2014, les mêmes neuf compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale qu'en 2013 ; il a, en outre, différé sa décision concernant le statut d'assureur d'importance systémique mondiale des grandes compagnies de réassurance, en attendant que l'AICA ait achevé d'élaborer la méthodologie à leur appliquer.

Intensification de la surveillance exercée par les superviseurs. En avril 2014, le CSF a publié un rapport d'étape sur le renforcement de la supervision, dans lequel sont recensés les changements intervenus dans les pratiques des superviseurs depuis la crise financière ainsi que les domaines dans lesquels des progrès restent à faire. Il a, par ailleurs, publié des lignes directrices sur l'interaction entre autorités de contrôle et établissements financiers dans le domaine de la culture du risque (*Guidance on Supervisory Interaction with Financial Institutions on Risk Culture*), qui guideront les superviseurs dans leur évaluation de la culture du risque d'un établissement.

Élargissement du dispositif. Le CSF et les organismes chargés de l'élaboration de normes réglementaires s'emploient à étendre le dispositif relatif aux EFIS à d'autres catégories d'établissements financiers et continuent de mettre au point des méthodologies d'évaluation visant à répertorier les établissements financiers d'importance systémique mondiale qui ne sont ni des banques, ni des compagnies d'assurance ; ces méthodologies ont été publiées, pour consultation, en janvier 2014 (*Assessment methodologies for identifying non-bank non-insurer global systemically important financial institutions*).

Améliorer le fonctionnement des marchés dérivés de gré à gré

Le CSF a publié, en avril et novembre, deux nouveaux rapports d'étape sur la mise en œuvre des réformes des marchés dérivés de gré à gré, ainsi que, en octobre, un rapport sur la capacité des juridictions membres de reconnaître mutuellement leurs régimes réglementaires. En septembre 2014, le CSF a publié une étude sur les possibilités d'agrèger les données des référentiels centraux et a, par ailleurs, lancé une évaluation mutuelle des dispositifs de déclaration des transactions de gré à gré, dont les conclusions devraient être publiées vers la mi-2015.

Transformer le secteur bancaire parallèle en finance de marché résiliente

En novembre 2014, le CSF a publié son quatrième rapport de suivi annuel des tendances mondiales et des risques au sein du secteur bancaire parallèle à l'échelle mondiale (activités d'intermédiation du crédit faisant intervenir des entités et activités en dehors du système bancaire réglementé), dans lequel sont notamment abordés les innovations et les changements pouvant conduire à un accroissement des risques systémiques et des arbitrages réglementaires. Le rapport présente les données, à fin 2013, de 25 juridictions plus la zone euro dans son ensemble, ce qui correspond à environ 80 % du PIB mondial et 90 % des actifs du système financier mondial.

En octobre 2014, le CSF a publié son dispositif réglementaire sur les décotes applicables aux opérations de financement sur titres non compensées centralement (*Regulatory framework for haircuts on non-centrally cleared securities financing transactions*). Il y a ajouté de nouvelles propositions, soumises à consultation, visant à étendre l'application de planchers de décote aux transactions entre établissements non bancaires, le but étant d'inclure pleinement les activités du secteur bancaire parallèle dans le champ d'application des décotes, de réduire le risque d'arbitrage réglementaire et de préserver les conditions d'une concurrence loyale. Les dispositions correspondantes devraient être finalisées fin juin 2015 et entrer en application d'ici fin 2017.

En collaboration avec les intervenants de marché, le CSF a, par ailleurs, mis au point et soumis à consultation des normes et procédures relatives à la collecte et l'agrégation, à l'échelle mondiale, de données sur les opérations de financement sur titres, afin d'améliorer le dispositif de déclaration et d'augmenter la transparence s'agissant de données à prendre en considération pour veiller à la stabilité financière et prendre des mesures réglementaires adéquates.

Réduire la dépendance à l'égard des notes attribuées par les agences de notation

Le CSF a publié, en mai 2014, le rapport établi à l'issue d'une évaluation mutuelle de la mise en application, par les autorités nationales, de ses principes visant à limiter la dépendance à l'égard des notes de crédit attribuées par les agences de notation (*Principles for Reducing Reliance on CRA Ratings*). Les conclusions de ce rapport font apparaître des progrès inégaux s'agissant des efforts entrepris pour supprimer les références aux notes des agences dans les normes, les textes de loi et la réglementation des différentes juridictions, ainsi que dans les pratiques du secteur financier. La principale difficulté est de trouver d'autres indicateurs et d'autres procédures pour estimer la qualité de crédit et faire en sorte que les notes établies par les agences ne soient plus le seul élément sur lequel repose l'évaluation du risque de crédit.

Indicateurs financiers de référence

En juillet 2014, un groupe de pilotage de haut niveau (OSSG, *Official Sector Steering Group*), composé de représentants d'autorités de réglementation et de banques centrales, a publié un rapport incluant des propositions, des stratégies et un calendrier de réforme en vue d'améliorer le système de fixation des grands indicateurs de taux d'intérêt servant actuellement de référence et de poursuivre les travaux engagés pour mettre au point d'autres indicateurs. L'OSSG continuera de surveiller et de superviser la mise en application de ces réformes.

En septembre 2014, le CSF a publié un rapport sur les indicateurs de référence pour les taux de change, formulant des recommandations de réforme pour les marchés des changes et les taux de référence reconnus, par les intervenants de marché, comme étant les plus importants.

Pallier le déficit d'information

Le CSF a défini un ensemble commun de données concernant les EBIS^m qui doit permettre l'analyse de leurs expositions et de leurs sources de financement par contrepartie, ainsi que la concentration par pays, par secteur, par devise, par maturité et par instrument. Une première collecte de données, par la plateforme internationale hébergée par la BRI (*International data hub*), qui a débuté en 2013 devrait s'achever en 2016. En septembre 2014, dans leur cinquième rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'initiative du G 20 sur le déficit d'information (*Fifth progress report on the implementation of the G-20 data gaps initiative*), le CSF et le FMI ont noté des améliorations s'agissant des données disponibles aux fins du travail d'orientation des politiques, de la surveillance, de la stabilité financière et de l'analyse de l'endettement.

Améliorer la transparence grâce à un identifiant unique des entités juridiques

Le système mondial d'identification des entités juridiques (LEI, *legal entity identifier*), consiste à attribuer aux parties à une transaction financière un identifiant unique à l'échelle mondiale. En juin 2014, le CSF a créé le GLEIF (*Global LEI Foundation*) ; bras opérationnel du système mondial LEI, cette association à but non lucratif de droit suisse est placée sous la supervision du Comité de surveillance réglementaire (ROC, *Regulatory Oversight Committee*).

Renforcer les normes comptables

Le G 20 et le CSF œuvrent à promouvoir l'élaboration d'un ensemble unique de normes comptables mondiales de qualité. L'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'US Financial Accounting Standards Board travaillent à la mise au point de nouvelles normes sur le provisionnement prospectif des pertes sur prêts attendues ; le CSF encourage ces deux instances à veiller à une mise en application concordante de leurs normes et à continuer de rechercher toute occasion d'améliorer encore la convergence de ces normes. En avril 2015, le CSF a réuni les principales parties intéressées pour examiner ces questions.

Groupe de travail sur l'amélioration de l'information (EDTF, *Enhanced Disclosure Task Force*)

L'EDTF, mis sur pied à l'initiative du secteur privé, a pour mission d'améliorer les pratiques des grandes banques en matière de publicité de l'information relative

aux risques. Le groupe a publié ses principes et recommandations sur ce sujet en octobre 2012, ainsi que les résultats de deux enquêtes (2013 et 2014) sur le niveau et la qualité de leur mise en œuvre au vu des rapports annuels publiés par les plus grandes banques. Le CSF a demandé à l'EDTF de mener une nouvelle enquête en 2015.

Suivre la mise en œuvre et renforcer le respect des normes financières internationales

Aux termes du dispositif de coordination pour le suivi de la mise en œuvre (CFIM, *Coordination Framework for Implementation Monitoring*), mis en place par le CSF, l'application des réformes dans les domaines prioritaires (ceux que le CSF juge particulièrement importants pour la stabilité financière mondiale) doit faire l'objet d'un suivi plus étroit et d'une communication plus détaillée. À l'heure actuelle, les priorités sont les suivantes : dispositif de Bâle III ; réformes des marchés de dérivés de gré à gré ; pratiques en matière de rémunération ; mesures concernant les EFIS^m ; dispositifs de résolution ; système bancaire parallèle. Le CSF continuera de rendre compte des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de ses principes et recommandations, en collaboration avec les instances de normalisation concernées.

La surveillance la plus étroite réalisée par le CSF est menée dans le cadre d'un programme d'évaluations mutuelles (*peer reviews*) qui vise à évaluer l'adoption des normes financières internationales et des recommandations du CSF par ses juridictions membres. En 2014, le CSF a mené à bien des évaluations mutuelles thématiques ainsi que des évaluations mutuelles par pays (Allemagne, Indonésie et Pays-Bas).

En décembre 2014, le CSF a publié son quatrième rapport sur l'adhésion aux normes réglementaires et de contrôle en matière de coopération et d'échange d'information entre superviseurs à l'échelle internationale. Ce rapport annuel couvre toutes les juridictions évaluées dans le cadre de l'initiative.

Incidence des réformes réglementaires sur les économies de marché émergentes et en développement

À la demande du G 20, le CSF est chargé de faire état des effets indésirables significatifs de l'application de réformes convenues au plan international sur les économies émergentes et en développement, et de rendre compte des mesures prises pour y remédier. Partant des commentaires et analyses formulés dans le cadre de ses différentes activités ainsi que des échanges de vues au sein de ses groupes consultatifs régionaux, et reprenant aussi l'information que lui communiquent les organismes chargés d'élaborer des normes et les institutions financières internationales sur leur propre travail de suivi et d'évaluation, le CSF a fait le point sur le suivi de l'impact des réformes adoptées dans un document qu'il a publié en novembre 2014.

Répercussions des réformes de la réglementation financière sur la disponibilité de financements à long terme et sur d'autres réformes

En août 2013, le CSF a présenté aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales des pays du G 20 des informations actualisées sur les répercussions des réformes de la réglementation financière sur la disponibilité de financements pour l'investissement à long terme. Le suivi de cette question par le CSF se poursuivra dans le cadre d'un examen plus large des financements à long terme mené par les organisations internationales pour le G 20.

Pour donner suite à une demande du G 20, le CSF, en collaboration avec le FMI et l'OCDE, a publié, en octobre 2014, un rapport sur les implications transfrontières potentielles, sur la stabilité financière, des réformes nationales des structures bancaires. Le CSF suivra l'évolution de l'impact de ces réformes et en rendra compte au G 20 dans un rapport qu'il publiera en 2016.

CSF : www.financialstabilityboard.org

Association internationale de protection des dépôts

L'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) est le régulateur mondial des systèmes de garantie des dépôts. Elle contribue à œuvrer à la stabilité des systèmes financiers en formulant des normes et des recommandations et en favorisant la coopération internationale entre organismes de garantie des dépôts, autorités chargées de la résolution des défaillances bancaires et d'autres acteurs du filet de sécurité.

L'IADI rassemble 99 organisations, dont 79 sont des organismes de garantie des dépôts, membres à part entière, sept sont des banques centrales et superviseurs bancaires, qui participent en qualité de membres associés, et 13 sont des partenaires institutionnels. Au cours des deux dernières années, grâce à une action de communication dans les régions où elle est présente, l'IADI a vu le nombre de ses membres augmenter de 20 %. Près de 70 % des juridictions dotées d'un système formalisé de protection des dépôts sont membres de l'IADI.

Jerzy Pruski, Président du Directoire du Fonds polonais de garantie bancaire, est Président de l'IADI et Président de son Conseil exécutif.

Durant l'année écoulée, l'IADI a continué de focaliser son action sur les priorités stratégiques fixées en 2013.

Principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts

Les recommandations de l'IADI relatives à la mise en place et l'amélioration des dispositifs d'assurance des dépôts sont présentées dans le document *Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems* (les « Principes fondamentaux »). En octobre 2014, l'IADI et ses partenaires internationaux ont achevé de réviser les Principes fondamentaux à la lumière des enseignements tirés de la récente crise financière, laquelle a démontré combien il importe de préserver la confiance des déposants dans le système financier et, à cet égard, rappelé le rôle essentiel dévolu à la garantie des dépôts.

Cette révision des Principes fondamentaux renforce les normes en vigueur sur plusieurs points, dont la rapidité d'indemnisation, la couverture de la garantie, les questions de financement et de gouvernance d'entreprise ; elle vient, par ailleurs, préciser le rôle des organismes de garantie des dépôts s'agissant de préparation aux situations de crise, de gestion des crises et de régime de résolution. Le travail de révision s'est efforcé de trouver un juste équilibre entre le souci d'améliorer les systèmes et celui de préserver l'adaptabilité nécessaire d'une norme de portée internationale.

Partie intégrante des critères définis par le CSF en matière de solidité des systèmes financiers, les Principes fondamentaux de l'IADI sont utilisés par le FMI et la Banque mondiale dans le cadre de leur programme commun d'évaluation du secteur financier (PESF), mais aussi par les juridictions qui souhaitent mesurer l'efficacité de leur système et de leurs pratiques.

Conférences et réunions internationales de l'IADI

Les Principes fondamentaux révisés ont été le thème central de la 14^e Assemblée générale et Conférence annuelle de l'IADI, qui s'est tenue à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) en octobre 2014. La conférence a passé en revue les défis à relever pour faire en sorte que les Principes fondamentaux révisés soient bien compris et observés, et pour favoriser leur applicabilité à une grande diversité de missions, de contextes et de structures de protection des dépôts.

En septembre 2014, l'IADI et l'Institut pour la stabilité financière (ISF) ont tenu conjointement leur quatrième séminaire, lequel a porté sur la résolution des défaillances bancaires, la gestion de crise et la protection des dépôts. Depuis 2008, l'IADI, en collaboration avec l'ISF, a produit huit modules de formation en ligne sur les systèmes de garantie des dépôts.

L'IADI a, par ailleurs, accueilli des séminaires mondiaux et régionaux où ont été traités des thèmes très divers : financement de la protection des dépôts, renflouement interne et assurance des dépôts, coopération transfrontière et mise en œuvre de plans efficaces de redressement et de résolution, coopération transfrontière aux fins du développement des capacités, prestation effective de services d'assurance des dépôts, ainsi que tendances mondiales et pratiques efficaces en matière de protection des dépôts et de résolution bancaire. Les échanges de vues et les débats qui s'y déroulent orientent ensuite le programme de recherche que l'IADI mène en vue de renforcer la contribution de l'assurance des dépôts à la stabilité financière.

Renforcement du cadre de recherche de l'IADI

L'IADI a continué d'avancer sur ses projets de recherche dans divers domaines, et notamment sur l'élaboration de lignes directrices concernant le financement *ex ante* et les systèmes d'assurance-dépôts multiples au sein d'une même juridiction, sur le rôle des assureurs de dépôts dans les régimes de renflouement interne et sur l'évolution des dispositifs de protection intégrés ; elle a, en outre, publié deux études sur les systèmes islamiques d'assurance des dépôts. L'IADI a également lancé des travaux de recherche et d'orientation sur les sujets suivants : ratio cible pour le fonds de garantie des dépôts, outil de rachat d'actifs et de prise en charge des dépôts au passif dans le cadre d'une résolution bancaire, et éléments spécifiques de la stratégie de résolution à mettre en place en cas de défaillance d'une coopérative de crédit.

Par ailleurs, l'effectif du Secrétariat de l'IADI a été étoffé : une petite unité de recherche a été mise sur pied afin d'appuyer la participation de l'IADI au Groupe directeur CSF chargé des questions de résolution, et notamment sa contribution aux travaux menés sur le financement des résolutions dans le cadre du comité du CSF chargé de la gestion de crises transfrontières.

L'IADI a enrichi sa base de données sur les systèmes d'assurance des dépôts à travers le monde, en y incluant les résultats des enquêtes qu'elles réalisent dans le cadre de son activité de recherche, et notamment de son enquête annuelle en ligne sur l'assurance-dépôts, dont la plus récente a recueilli un nombre record de réponses.

IADI : www.iadi.org

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) est l'organisme mondial d'élaboration de normes applicables au secteur de l'assurance. Elle a pour mission de promouvoir l'efficacité et l'harmonisation mondiale du contrôle du secteur et de contribuer à la stabilité financière mondiale, de sorte que les assurés bénéficient de marchés de l'assurance offrant des conditions équitables, sûres et stables. Felix Hufeld, qui préside l'Autorité fédérale allemande de surveillance financière (BaFin), assure la présidence du Comité exécutif de l'AICA.

Nouveau plan stratégique à cinq ans, réformes organisationnelles

En octobre 2014, l'Assemblée générale a approuvé la dernière phase d'un projet, étalé sur plusieurs années, de réforme généralisée de ses stratégies, de ses structures et de ses procédures. Le plan stratégique et les prévisions financières pour 2015–19 soulignent le rôle de guide d'opinion que l'AICA tient auprès du secteur de l'assurance au niveau mondial. L'AICA a également amélioré ses structures de gouvernance en mettant fin au droit de regard dont bénéficiait le secteur privé en tant qu'observateur et a adopté de nouvelles politiques et procédures visant une plus grande transparence, tout en favorisant l'efficacité de son engagement auprès des diverses parties prenantes.

Surveillance macroprudentielle

En décembre 2014, l'AICA a diffusé auprès de ses membres un kit d'applications Internet qui devrait faciliter la conception et la conduite de l'activité de surveillance macroprudentielle. Cet outil, qui se fonde sur un ensemble d'indicateurs macroprudentiels fondamentaux et avancés, permet à chaque membre d'entrer des données sur sa juridiction à des fins de comparaison avec les données régionales et mondiales. L'AICA entend poursuivre la mise au point et l'amélioration de ce kit.

Documents de référence

En octobre 2014, l'AICA a approuvé des notes de synthèse sur la lutte contre la corruption et sur des approches de la gouvernance d'entreprise à l'échelle d'un groupe, mettant l'accent sur l'impact pour les fonctions de contrôle du secteur. Elle a également entériné des notes d'application sur les méthodes de conduite de l'activité de contrôle et sur les collègues de superviseurs.

ComFrame

Consciente de la complexité et de l'envergure opérationnelle des grands groupes d'assurance actifs à l'international, l'AICA s'emploie, depuis 2011, à mettre au point un cadre commun de contrôle de ces établissements, ComFrame. Ensemble d'exigences internationales visant spécifiquement le contrôle à l'échelle de chaque groupe (procédures qualitatives, quantitatives et supervision), ComFrame s'appuie sur les exigences de haut niveau énoncées dans les Principes fondamentaux de l'assurance édictés par l'AICA (PFA), et les complète. ComFrame a été conçu pour aider les superviseurs à appréhender globalement les activités et les risques à l'échelle d'un groupe, pour rechercher et combler les vides réglementaires et pour coordonner les activités de contrôle en les plaçant sous la responsabilité d'un contrôleur de groupe. Les tests en réel de ComFrame, auxquels ont participé une trentaine de grandes entreprises d'assurance internationales, ont débuté en 2014. Cette phase de test se poursuivra jusqu'à l'adoption formelle de ComFrame, qui

est prévue en 2018. Sa mise en œuvre par les membres de l'AICA devrait débuter en 2019.

Norme mondiale de fonds propres pour le secteur de l'assurance

En octobre 2014, l'AICA a fini de mettre au point la toute première norme mondiale de fonds propres, BCR (*Basic Capital Requirements*), qui sera applicable aux entreprises d'assurance d'importance systémique mondiale. La BCR est le premier volet d'un projet de longue haleine visant à élaborer, pour le secteur mondial de l'assurance, des normes de fonds propres reposant sur le risque considéré à l'échelle d'un groupe. Le deuxième volet, à achever d'ici à la fin 2015, consistera à mettre au point les exigences de capacité additionnelle d'absorption des pertes à appliquer aux compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale. Le dernier volet devrait permettre d'établir, d'ici à fin 2016, dans le cadre de ComFrame, une norme mondiale de fonds propres fondée sur le risque à l'échelle d'un groupe (ICS, *Insurance Capital Standard*) qui s'appliquera aux groupes d'assurances internationaux. La norme continuera d'être améliorée et testée avant d'être appliquée aux groupes visés, à compter de 2019.

Protocole d'accord multilatéral

Les autorités de contrôle de l'assurance signataires du protocole d'accord multilatéral de l'AICA participent à un cadre mondial de coopération et d'échange d'information. Le protocole, qui fixe des normes minimales que les signataires doivent respecter, prévoit que toutes les demandes d'adhésion soient examinées et approuvées par une équipe indépendante formée de membres de l'AICA. En adhérant au protocole, ses signataires sont mieux à même de promouvoir la stabilité financière des opérations d'assurance transfrontières dans l'intérêt des consommateurs. Au cours de la période sous revue, six nouvelles autorités ont signé le protocole d'accord multilatéral, portant à 45 le nombre des juridictions signataires, lesquelles totalisent plus de 62 % du volume mondial des primes d'assurance.

Cadre de mise en œuvre coordonnée

Le cadre de mise en œuvre coordonnée (CIF, *Coordinated Implementation Framework*), adopté en octobre 2013, expose la conception de l'AICA s'agissant de la mise en application des principes directeurs qu'elle élabore à l'intention des superviseurs. Le CIF énonce les principes clés qui doivent guider le programme de travail, lequel englobe diverses activités destinées à évaluer et déterminer le degré d'observance, par les membres de l'AICA, des normes de fonds propres qu'elle édicte. L'information ainsi recueillie va ensuite alimenter un programme de développement à l'intention des autorités de contrôle, qui est exécuté dans un cadre régional aux fins de l'élaboration de plans de mise en application pour une région.

Le fonctionnement du CIF repose largement sur un partenariat avec divers organismes, notamment l'Institut pour la stabilité financière (ISF), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. L'un d'eux, l'Initiative Accès à l'assurance (A2ii, *Access to Insurance Initiative*), œuvre en faveur du développement des capacités aux fins d'améliorer l'accessibilité des marchés de l'assurance, question qui mobilise l'attention des organismes internationaux d'élaboration de normes dans le cadre du Partenariat mondial pour l'inclusion financière établi par le G 20.

Auto-évaluations et revues collégiales

Dans le cadre d'un programme général couvrant l'ensemble des Principes fondamentaux de l'assurance, l'AICA a publié, en octobre, un rapport consolidé présentant les conclusions d'une auto-évaluation et d'un examen collégial portant sur les principes n° 4 (Licence), n° 5 (Adéquation à la fonction), n° 7 (Gouvernance d'entreprise) et n° 8 (Gestion des risques et contrôles internes). Le Comité compte passer en revue l'ensemble des principes fondamentaux d'ici fin 2016. Cette procédure permettra de recenser les questions sur lesquelles une révision des principes fondamentaux pourrait être nécessaire ; les résultats de ce travail servent également à enrichir les programmes pédagogiques de l'AICA.

AICA : www.iaisweb.org

Analyse économique, recherche et statistiques

La BRI réalise des travaux approfondis d'analyse et de recherche économiques sur les questions de stabilité monétaire et financière. Ces activités sont menées par le Département monétaire et économique (MED) au siège, à Bâle, et dans les Bureaux de représentation de la BRI à Hong-Kong RAS et à Mexico. En outre, la BRI compile et diffuse des statistiques internationales sur les établissements financiers et les marchés. À travers ses analyses économiques, ses travaux de recherche et ses statistiques, la BRI s'emploie à répondre aux besoins des autorités monétaires et prudentielles en matière de données et de stratégies.

Analyse et recherche dans le cadre du Processus de Bâle

Les travaux d'analyse et de recherche de la BRI alimentent les notes de synthèse distribuées dans les réunions, les activités des Comités sis à Bâle et les publications de la Banque. Les recherches menées à la Banque visent à trouver un équilibre entre deux impératifs : réactivité aux problèmes de court terme et proactivité dans l'identification des questions qui s'avèreront cruciales à l'avenir.

La collaboration avec des universitaires et chercheurs de banques centrales permet un dialogue sur les questions méritant une analyse plus approfondie. Afin d'encourager ce type d'échanges, la BRI a mis en place en 2014 un programme de bourses de recherche à l'intention des économistes des banques centrales (CBRF, *Central Bank Research Fellowship Programme*), qui vient compléter le programme d'accueil d'universitaires. En outre, un réseau de recherche placé sous les auspices de la BRI (BISRN, *BIS Research Network*) a été créé lors d'une conférence, en septembre 2014, pour permettre une interaction plus large. Il vise à réunir de façon informelle des universitaires et des chercheurs de banques centrales qui se retrouvent régulièrement pour présenter les résultats de leurs travaux sur la stabilité monétaire et financière.

La BRI organise également des conférences et des séminaires qui réunissent hauts responsables, chercheurs et acteurs des marchés. À cet égard, la Conférence annuelle de la BRI constitue un événement majeur pour les gouverneurs des banques centrales. Sa treizième édition, en juin 2014, a essentiellement porté sur l'accroissement de la dette dans le système financier, l'économie des phases d'expansion du crédit et les défis qui en résultent pour les autorités.

La majorité des travaux d'analyse et de recherche de la BRI paraissent sur le site web de la Banque (www.bis.org) ainsi que dans le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *BIS Working Papers*. Les économistes de la BRI présentent également des articles dans des journaux spécialisés et autres publications externes.

Recherche BRI : www.bis.org/forum/research.htm

Thèmes de recherche

Conformément à la mission de la Banque, l'activité de recherche s'articule autour des questions de stabilité monétaire et financière. Elle met l'accent sur trois axes : l'évolution de l'intermédiation financière ; les nouveaux cadres de la politique monétaire et de l'action en faveur de la stabilité financière ; l'économie mondiale et les effets de contagion. Parmi les thèmes abordés cette année figuraient la comparaison entre prise de risque sur les marchés financiers et prise de risque dans l'économie réelle, l'interaction entre politiques monétaire et macroprudentielle, les mauvaises allocations de ressources avant et après un boom, les conséquences macroéconomique et financière de la baisse des cours du pétrole et, enfin, le lien entre les canaux par lesquels se propagent les retombées transfrontières des politiques monétaires et le risque souverain.

Les travaux sur l'intermédiation financière visent à comprendre les interactions entre institutions financières et marchés financiers. Ils s'appuient principalement sur l'analyse du fonctionnement des différents intermédiaires et des marchés. Leurs résultats permettent aux autorités d'apprécier comment les évolutions de l'environnement réglementaire influencent la stabilité financière et les politiques monétaires, à l'échelle nationale et internationale. Ils étayent également le suivi des vulnérabilités financières et des effets de contagion transfrontières, contribuent à l'élaboration de la réglementation et du contrôle prudentiel, d'outils de gestion et de techniques de résolution de crises et éclairent différents aspects des cadres de la politique monétaire, en particulier en matière de stratégie, de tactique et d'application au quotidien.

Pendant l'année écoulée, la recherche dans ce domaine a notamment porté sur les risques associés à l'accroissement de l'intermédiation de marché, l'augmentation rapide des émissions d'obligations par les entreprises des économies émergentes, l'évolution des modèles opérationnels des banques après la crise et leur ajustement à la nouvelle réglementation sur les fonds propres.

Les travaux sur les cadres de la politique monétaire et de l'action en faveur de la stabilité financière mis en place après la crise visent à renforcer les fondements analytiques de la politique des banques centrales. Le recours accru à des mesures non conventionnelles et la différence de plus en plus ténue entre les politiques en faveur de la stabilité (des prix, financière et macroéconomique) ont creusé l'écart entre théorie et pratique.

Dans ce domaine, des projets spécifiques ont été menés sur les questions suivantes : coût de la déflation ces 140 dernières années ; efficacité des mesures non conventionnelles prises par les banques centrales et défis que présente la sortie de ces politiques ; et, enfin, liens entre réglementation de la liquidité et rôle de prêteur en dernier ressort des banques centrales.

La recherche sur l'économie mondiale et les effets de contagion se concentre sur les répercussions de la forte intégration entre sphères réelle et financière de

l'économie mondiale en termes de stabilité monétaire et financière. La notion de « liquidité mondiale », utilisée de plus en plus fréquemment tant par les universitaires que par les autorités, témoigne de l'importance de ces effets de contagion.

Pendant l'année écoulée, des études ont été réalisées sur les forces et les faiblesses du système monétaire et financier international, le rôle mondial du dollar, les déterminants de l'expansion du crédit dans le monde, les conséquences des politiques monétaires non conventionnelles et les facteurs à l'origine des décisions de prêt et d'emprunt des banques opérant à l'échelle internationale. Ces études se sont appuyées sur les statistiques bancaires internationales de la BRI.

Initiatives en matière de statistiques financières internationales

Les statistiques de la BRI sur l'activité bancaire et financière internationale, qui n'ont pas d'équivalent, contribuent au processus de Bâle en étayant l'analyse de la stabilité financière mondiale. Pour cela, la BRI entretient une étroite collaboration avec d'autres organisations financières internationales, en particulier par sa participation aux travaux de l'Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics (IAG), chargé de remédier au manque de données révélé par la crise financière, conformément aux recommandations formulées par le CSF et le FMI à l'intention du G 20⁴.

Afin de combler ces lacunes, le CSFM a avalisé en 2011-2012 un processus de révision d'une importante série de données de la BRI, les statistiques bancaires internationales déclarées par les banques centrales sous les auspices du CSFM. Ces améliorations, finalisées début 2015, ont consisté à étendre la couverture des statistiques bancaires consolidées et territoriales (des activités internationales des banques à leurs positions nationales) et à fournir davantage de données sur les contreparties des banques, notamment sur leur implantation et leur secteur.

La BRI publie également d'autres statistiques sur son site web, en particulier des indicateurs sur les dérivés, les titres de dette, les taux de change effectifs, les marchés des changes, les systèmes de paiement, les prix de l'immobilier, le crédit au secteur privé et la liquidité mondiale. Ces travaux statistiques, qui portent principalement sur des indicateurs de stabilité financière de long terme, soutiennent le programme de recherche de la BRI ainsi que les initiatives du Processus de Bâle et du G 20. Ils se fondent essentiellement sur la Data Bank de la BRI, qui comprend notamment des indicateurs économiques clés déclarés par les banques centrales membres de la BRI. Dans le cadre d'un autre processus de révision des statistiques de la BRI qui sera mis en œuvre en septembre 2015, ces données sont actuellement enrichies et de nouveaux tableaux et graphiques y sont ajoutés.

Enfin, la BRI héberge la plateforme internationale de données (*International Data Hub*). Cette dernière regroupe des informations sur les établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBIS^m), qui sont analysées pour un nombre restreint d'autorités de contrôle dans les juridictions participantes. Ce travail d'analyse doit permettre aux superviseurs participants d'engager plus

⁴ L'IAG comprend, outre la BRI, la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, l'OCDE et l'Organisation des Nations Unies (www.principalglobalindicators.org). Ces institutions participent également au programme d'échange de données et métadonnées SDMX (Statistical Data and Metadata Exchange), dont la BRI utilise les normes pour ses activités de collecte, traitement et diffusion de statistiques (www.sdmx.org).

facilement le dialogue avec les EBIS^m et d'enrichir les échanges entre autorités prudentielles de différentes juridictions. La première phase de cette initiative, qui portait sur le risque de crédit encouru par les établissements, s'est achevée en 2013. La deuxième phase, en cours, consiste à rassembler des données sur leurs interdépendances en termes de financement.

Statistiques BRI : www.bis.org/statistics

Coopération avec d'autres initiatives de banques centrales

La BRI contribue aux activités des banques centrales et des groupements régionaux de banques centrales. Durant l'année écoulée, elle a coopéré avec les groupements suivants sur les thèmes mentionnés :

- CEMLA (Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine) : interventions de change, systèmes de paiement et de règlement, intégration bancaire régionale ;
- FLAR (Fonds latino-américain de réserve) : gestion des réserves ;
- MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa) : systèmes de paiement et de règlement, gestion des réserves ;
- Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks) : gouvernance des banques centrales, intégration bancaire régionale, défis pour les politiques macroéconomiques et monétaires, systèmes de paiement et de règlement ;
- Banque mondiale : gouvernance et surveillance de la gestion des réserves des banques centrales.

Services financiers

Le Département bancaire de la BRI propose une gamme étendue de services financiers conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires dans la gestion de leurs réserves et pour favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Quelque 140 institutions nationales, ainsi que plusieurs organisations internationales, y ont recours.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la BRI, lesquels s'appuient sur une rigoureuse gestion interne des risques. Des unités indépendantes, rendant directement compte au Directeur Général Adjoint, assurent la surveillance et le contrôle des risques associés à ces services. Une unité est chargée des questions de conformité et de gestion du risque opérationnel, tandis qu'une autre veille à la maîtrise des risques financiers de la Banque (risques de crédit, de liquidité et de marché) et à l'application d'une approche intégrée de leur gestion.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong RAS.

Gamme des services

En tant qu'institution détenue et administrée par des banques centrales, la BRI est très au fait des besoins des gestionnaires de réserves de ces entités – en tout premier lieu, la sécurité et la liquidité, mais aussi la nécessité, en constante évolution, de diversifier les risques associés à l'expansion de leurs réserves de change. Pour répondre à ces impératifs, la BRI offre un large choix de placements, en termes de monnaies, d'échéances et de liquidité. En outre, la BRI accorde aux banques centrales des facilités de liquidité à court terme et leur octroie des crédits, généralement assortis de sûretés. Par ailleurs, elle assume des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés dans le cadre d'opérations financières internationales.

La Banque propose des instruments négociables pour des échéances allant d'une semaine à cinq ans : placements à taux fixe (FIXBIS, *Fixed-Rate Investments at the BIS*), obligations à taux fixe (MTI, *Medium-Term Instruments*) et produits comportant des caractéristiques optionnelles (MTI avec option de remboursement anticipé), qui peuvent être achetés ou vendus à la Banque durant les heures d'ouverture de sa salle de marché. Elle offre également des placements de court terme (tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme).

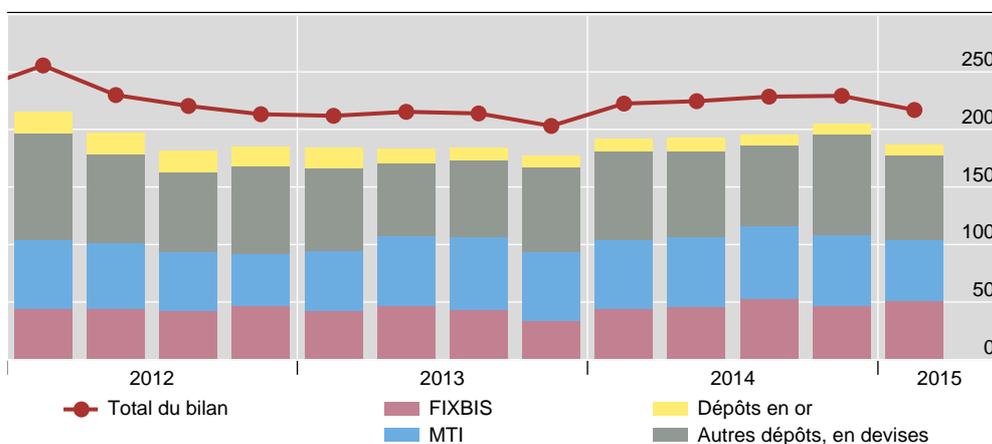
Au 31 mars 2015, les dépôts s'élevaient à DTS 186,7 milliards, libellés en devises à hauteur d'environ 95 % et, pour le reste, en or (voir graphique).

La Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle, lui donnant ainsi accès à une ample liquidité de nature à faciliter le rééquilibrage des portefeuilles de réserves des banques centrales. Les services de change de la BRI incluent des opérations au comptant sur les devises principales et le DTS (droit de tirage spécial) ainsi que des swaps, des opérations à terme de gré à gré (*forwards*), des options et des placements double-monnaie (DCD, *Dual Currency Deposit*). Les opérations sur or comprennent achats et ventes, comptes à vue, dépôts à terme, comptes assignés, mais aussi affinage et transfert physique d'or.

La BRI propose en outre des produits de gestion d'actifs. Il s'agit essentiellement de titres d'émetteurs souverains et d'instruments à revenu fixe de

Total du bilan et dépôts par produit

En fin de trimestre ; en milliards de DTS



Chaque barre représente l'encours trimestriel des dépôts.

première qualité libellés dans les principales monnaies de réserve et disponibles sous deux formes : i) mandat spécifique de gestion de portefeuille conçu en fonction des préférences de chaque client ; ii) fonds commun de placement à capital variable (*BISIP, BIS Investment Pool*), permettant d'investir dans un lot d'actifs. La structure des BISIP est aussi utilisée pour le Fonds obligataire asiatique (*ABF, Asian Bond Fund*), créé à l'initiative de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks, groupe régional de banques centrales) pour favoriser le développement des marchés d'obligations en monnaie locale. D'autres initiatives mises en place avec un groupe consultatif de banques centrales reposent également sur cette structure. C'est le cas, par exemple, d'un fonds en titres d'État américains indexés sur l'inflation (*BISIP ILF1*) et d'un fonds souverain chinois en obligations domestiques (*BISIP CNY*).

Le Département bancaire de la BRI accueille des réunions mondiales et régionales ainsi que des séminaires et des ateliers portant sur les questions de gestion des réserves. Ces rencontres permettent aux gestionnaires de réserves de confronter leur savoir-faire et leur expérience, et favorisent le développement des compétences en matière de placement et de gestion des risques dans les banques centrales et institutions internationales. Le Département bancaire apporte également son soutien aux banques centrales pour le réexamen et l'évaluation de leurs pratiques de gestion des réserves.

Bureaux de représentation

La BRI dispose d'un Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie), à Hong-Kong RAS, et d'un Bureau de représentation pour les Amériques (Bureau des Amériques), à Mexico. Tous deux favorisent la coopération et encouragent l'échange d'informations et de données dans chacune de ces régions en organisant des réunions, en apportant leur soutien aux institutions régionales et aux comités sis à Bâle et en menant des activités de recherche. Le Bureau d'Asie offre, par ailleurs, des services bancaires aux autorités monétaires de la région. Enfin, c'est par son intermédiaire que l'Institut pour la stabilité financière (ISF) organise dans la région des réunions et séminaires spécialement adaptés aux priorités locales.

Dans le cadre du programme global de recherche de la BRI, les économistes des Bureaux de représentation travaillent avec des universitaires du monde entier. En outre, les deux Bureaux ont récemment conclu avec les banques centrales membres de leur région des accords prévoyant le détachement de chercheurs, afin de renforcer la collaboration. Les articles issus de ces recherches sont publiés par la BRI ou des revues externes ; ils informent les débats lors de diverses réunions de banques centrales.

Bureau d'Asie

Les activités de recherche du Bureau d'Asie sont guidées par les orientations données par le Comité consultatif Asie (CCAs), constitué des gouverneurs des

12 banques centrales membres de la BRI dans la région Asie-Pacifique⁵. En avril 2014, Amando Tetangco, Gouverneur de la Banque centrale des Philippines, a succédé à Choongsoo Kim, Gouverneur de la Banque de Corée, au poste de président du CCAs.

Les économistes du Bureau d'Asie se sont intéressés à deux thèmes approuvés par le CCAs. Premièrement, l'élargissement du périmètre de la politique monétaire en Asie-Pacifique ; deuxièmement, les liens financiers transfrontières dans la région. Le premier thème et ses implications ont été examinés lors d'un séminaire qui a eu lieu à Hong-Kong en juillet 2014. Quant au second, qui porte sur la stabilité financière, il a fait l'objet d'une conférence organisée par la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande à Wellington en octobre 2014.

Lors de la réunion du CCAs tenue en février 2015 à Manille, les gouverneurs ont entériné le nouveau thème qui orientera les travaux de recherche du Bureau d'Asie pendant les deux prochaines années : « Systèmes financiers et économie réelle ».

Le Bureau d'Asie a organisé 10 réunions de haut niveau dans la région, la plupart conjointement avec une banque centrale ou un groupe régional de banques centrales comme l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks) ou le SEACEN (South East Asian Central Banks).

La réunion spéciale des gouverneurs rassemble, une fois par an, les gouverneurs du CCAs et leurs homologues du monde entier. Son édition 2015 a eu lieu à la Banque centrale des Philippines, à Manille, en février dernier. Pour la cinquième année consécutive, une table ronde a réuni, à cette occasion, de hauts responsables de grandes institutions financières de la région. Les débats ont porté sur des questions de volatilité et de liquidité des marchés financiers.

Les autres événements organisés par le Bureau d'Asie étaient : la 17^e Réunion du groupe de travail sur la politique monétaire en Asie, tenue en mai 2014 à la Banque centrale de Malaisie, à Kuala Lumpur ; le séminaire Exco du SEACEN et de la BRI, qui s'est déroulé en septembre 2014 à la Banque centrale du Népal, à Katmandou ; et la 11^e Réunion de haut-niveau sur le contrôle bancaire, préparée conjointement avec le groupe de travail de l'EMEAP sur le contrôle bancaire et le Comité de Bâle, qui a eu lieu à la Banque centrale des Philippines, à Manille, en février 2015.

Bureau des Amériques

Les activités du Bureau des Amériques s'inspirent des recommandations du Comité consultatif Amériques (CCAm), composé des gouverneurs des huit banques centrales membres de la BRI dans la région et présidé par José Darío Uribe, Gouverneur de la banque de la République de Colombie⁶. Les travaux du Bureau portent sur trois grands domaines : la recherche, les opérations de banque centrale et la stabilité financière.

Les projets de recherche sont essentiellement menés en réseau, sous la direction d'un Comité scientifique. Le réseau sur l'intégration des considérations de

⁵ Il s'agit des banques centrales des juridictions suivantes : Australie, Chine, Corée, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour et Thaïlande.

⁶ Il s'agit des banques centrales des pays suivants : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Mexique et Pérou.

stabilité financière dans les modèles orientant les politiques des banques centrales a présenté ses conclusions en janvier 2015, lors d'une conférence tenue au Bureau des Amériques. Un réseau nouvellement créé s'intéresse, quant à lui, au cycle des matières premières et à ses implications pour la stabilité macroéconomique et financière. En mai 2014, la Banque de la République de Colombie a accueilli, à Bogota, la 5^e Conférence annuelle du CCAM sur la recherche économique, consacrée aux défis posés par l'évolution des conditions financières internationales.

Les travaux relatifs aux opérations de banque centrale sont conduits par le Groupe consultatif des directeurs des opérations (CGDO, Consultative Group of Directors of Operations), qui rassemble les responsables des banques centrales généralement en charge des opérations d'*open market* et de change ainsi que de la gestion des réserves de change. Les membres du Groupe ont régulièrement organisé des téléconférences pour suivre les opérations de banque centrale et l'évolution des marchés financiers et échanger leurs points de vue. Leur rapport sur les opérations de portage de devises (*currency carry trades*) en Amérique latine a été publié sous la référence *BIS Papers* n° 81.

La deuxième réunion annuelle du Groupe consultatif des directeurs de la stabilité financière (CGDFS, Consultative Group of Directors of Financial Stability) s'est tenue à Panama en novembre 2014. Les directeurs ont passé en revue les principaux thèmes analysés, au sein de leurs établissements respectifs, par le département responsable de la stabilité financière, et en ont examiné les implications. Un groupe de travail a été mis en place pour étudier l'efficacité des politiques macroprudentielles à partir d'informations détaillées issues des registres de notation de crédit.

Un autre événement remarquable a eu lieu au cours de l'année écoulée : la première table ronde des gouverneurs du CCAM et des responsables de grands établissements financiers de la région. Tenue en avril 2014 à Sao Paolo, elle a porté notamment sur les thèmes suivants : conséquences au niveau régional du durcissement des conditions monétaires mondiales ; infrastructures financières de la région ; régulation et surveillance bancaires ; intégration bancaire régionale.

En août 2014, le Bureau des Amériques a également organisé à Montevideo, avec le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (CEMLA), une table ronde consacrée aux incidences des politiques monétaires. En outre, il a participé à des conférences régionales et à des réunions du groupe consultatif régional du CSF, ainsi qu'à la 18^e Réunion du groupe de travail sur la politique monétaire en Amérique latine, qui a eu lieu en septembre 2014 à la Banque du Mexique.

Gouvernance et administration de la BRI

La gouvernance et l'administration de la Banque sont assurées à trois grands niveaux : l'Assemblée générale des banques centrales membres ; le Conseil d'administration ; et la Direction.

Banques centrales membres de la BRI

Banque de Réserve de l'Afrique du Sud	Banque centrale d'Irlande
Banque d'Algérie	Banque centrale d'Islande
Banque fédérale d'Allemagne	Banque d'Israël
Agence monétaire d'Arabie Saoudite	Banque d'Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d'Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale de la République d'Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque centrale du Luxembourg
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale du Brésil	Banque centrale de Malaisie
Banque nationale bulgare	Banque du Mexique
Banque du Canada	Banque centrale de Norvège
Banque centrale du Chili	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque populaire de Chine	Banque des Pays-Bas
Banque de la République de Colombie	Banque centrale de Réserve du Pérou
Banque de Corée	Banque centrale des Philippines
Banque nationale croate	Banque nationale de Pologne
Banque nationale du Danemark	Banque du Portugal
Banque centrale des Émirats arabes unis	Banque nationale de Roumanie
Banque d'Espagne	Banque d'Angleterre
Banque d'Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale (États-Unis)	Banque nationale de Serbie
Banque centrale européenne	Autorité monétaire de Singapour
Banque de Finlande	Banque nationale de Slovaquie
Banque de France	Banque de Slovénie
Banque de Grèce	Banque de Suède
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale suisse
Banque centrale de Hongrie	Banque nationale tchèque
Banque de Réserve de l'Inde	Banque de Thaïlande
Banque d'Indonésie	Banque centrale de la République de Turquie

Assemblée générale des banques centrales membres de la BRI

Soixante banques centrales et autorités monétaires sont actuellement membres de la BRI et disposent des droits de vote et de représentation aux assemblées générales. L'Assemblée générale ordinaire (AGO) se tient au plus tard dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice financier, fixée au 31 mars. L'AGO approuve le rapport annuel et les comptes de la Banque et décide du paiement d'un dividende, procède à des ajustements de la rémunération versée aux membres du Conseil et choisit les commissaires-vérificateurs.

Conseil d'administration de la BRI

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les grandes orientations de la politique de la BRI, exerce sa haute surveillance sur la Direction et remplit les missions qui lui sont expressément attribuées par les Statuts de la Banque. Le Conseil se réunit au moins six fois par an.

Il peut compter jusqu'à 21 membres, dont six administrateurs d'office qui sont les gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis, de France, d'Italie et du Royaume-Uni. Tout administrateur d'office peut nommer comme suppléant un autre membre de la même nationalité. Neuf gouverneurs d'autres banques centrales membres peuvent être élus au Conseil.

En outre, les membres du Comité économique consultatif assistent chacun, à tour de rôle, en qualité d'observateur, aux réunions du Conseil de la BRI. L'observateur participe aux délibérations du Conseil et peut être membre d'un ou plusieurs des quatre comités consultatifs du Conseil (décrits ci-dessous).

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, pour une période de trois ans, et peut élire un Vice-Président.

Quatre comités consultatifs, constitués en application de l'article 43 des Statuts, l'aident à mener sa mission à bien.

- Le Comité administratif examine les domaines clés de l'administration de la Banque, comme le budget et les dépenses, la politique des ressources humaines et les technologies de l'information. Il se réunit au moins quatre fois par an sous la présidence de Jens Weidmann.
- Le Comité d'audit s'entretient avec les auditeurs internes et externes ainsi qu'avec l'unité Conformité. Il a notamment pour fonction d'examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne de la Banque et à la communication financière. Présidé par Stephen S. Poloz, il se réunit au moins quatre fois par an.
- Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques examine et évalue les objectifs financiers de la Banque, le modèle opérationnel applicable à ses activités bancaires et ses dispositifs de gestion des risques. Le Comité se réunit au moins une fois par an. Son président est Stefan Ingves.
- Le Comité des nominations est chargé de nommer les membres du Comité exécutif de la BRI. Il se réunit ponctuellement. Le Président du Conseil, Christian Noyer, en assure la présidence.

Conseil d'administration de la BRI⁷

Président du Conseil d'administration : Christian Noyer, Paris
Mark Carney, Londres
Agustín Carstens, Mexico
Jon Cunliffe, Londres
Andreas Dombret, Francfort-sur-le-Main
Mario Draghi, Francfort-sur-le-Main
William C. Dudley, New York
Stefan Ingves, Stockholm
Thomas Jordan, Zurich
Klaas Knot, Amsterdam
Haruhiko Kuroda, Tokyo
Anne Le Lorier, Paris
Fabio Panetta, Rome
Stephen S. Poloz, Ottawa
Raghuram G. Rajan, Mumbai
Jan Smets, Bruxelles
Alexandre A. Tombini, Brasilia
Ignazio Visco, Rome
Jens Weidmann, Francfort-sur-le-Main
Janet L. Yellen, Washington
Zhou Xiaochuan, Pékin

Suppléants

Stanley Fischer, Washington
Paul Fisher, Londres
Jean Hilgers, Bruxelles
Joachim Nagel, Francfort-sur-le-Main
Marc-Olivier Strauss-Kahn, Paris
Emerico Zautzik, Rome

In memoriam

C'est avec une profonde tristesse que la Banque a appris le décès de Karl Otto Pöhl, le 9 décembre 2014, à l'âge de 85 ans. Ancien président de la Deutsche Bundesbank, Karl Otto Pöhl avait siégé au Conseil d'administration de la BRI de 1980 à 1991.

Direction de la BRI

La Direction de la BRI est placée sous l'autorité du Directeur Général, qui est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite des activités de la Banque. Le Directeur Général est assisté par le Directeur Général Adjoint et conseillé par le Comité exécutif, qu'il préside, et qui comprend également le Directeur Général Adjoint, les chefs des trois départements de la BRI – Secrétariat général, Département bancaire et Département monétaire et économique –, le Conseiller économique et Chef de la recherche, et le Directeur juridique. Les autres hauts

⁷ Au 1^{er} juin 2015. Cette liste inclut l'observateur susmentionné.

responsables sont les chefs adjoints des départements et le Président de l'Institut pour la stabilité financière.

Directeur Général	Jaime Caruana
Directeur Général Adjoint	Hervé Hannoun
Secrétaire Général et chef du Secrétariat général	Peter Dittus
Chef du Département bancaire	Peter Zöllner
Chef du Département monétaire et économique	Claudio Borio
Conseiller économique et Chef de la recherche	Hyun Song Shin
Directeur juridique	Diego Devos
Chef Adjoint du Département monétaire et économique	Philip Turner
Secrétaire Général Adjoint	Monica Ellis
Chef Adjoint du Département bancaire	Jean-François Rigaudy
Président de l'Institut pour la stabilité financière	Josef Tošovský

In memoriam

C'est avec une profonde tristesse que la Banque a appris le décès du Baron Alexandre Lamfalussy, à l'âge de 86 ans, le 9 mai 2015. Alexandre Lamfalussy avait rejoint la Banque en 1976 en tant que Conseiller économique et Chef du Département monétaire et économique. Il était ensuite devenu Directeur Général Adjoint en 1981, puis Directeur Général de la BRI en 1985. Il avait occupé cette dernière fonction de mai 1985 à décembre 1993. De nombreux événements marquants pour l'histoire de la Banque ont eu lieu sous sa direction, témoignant de sa volonté de faire activement participer la Banque à la stabilité monétaire et financière internationale. On peut mentionner notamment la signature de l'Accord de Bâle sur les fonds propres, la mise en place du Groupe d'experts sur les systèmes de paiements (aujourd'hui Comité sur les paiements et les infrastructures de marché) et le développement des statistiques bancaires internationales BRI, qui comptent désormais parmi les sources privilégiées des économistes et autres chercheurs.

Politique budgétaire de la BRI

La direction commence à préparer le budget annuel des dépenses de la BRI avec la définition d'un programme d'activité général et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et ses besoins de ressources. Le cadrage des programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources aboutit à un projet de budget, qui doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. En 2014/15, les dépenses totales ont atteint CHF 296,8 millions. Les dépenses administratives globales de la Banque se sont établies à CHF 277,9 millions⁸. Comme dans des organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel (rémunérations, pensions, assurance maladie et accidents) s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. De nouveaux postes ont été créés durant l'exercice, conformément au programme d'activité de la Banque, qui a mis l'accent sur la recherche économique, le processus réglementaire de Bâle ainsi que les activités bancaires de la BRI.

Les autres grandes catégories de frais, qui en représentent chacune environ 10 %, sont l'informatique, les immobilisations corporelles et les frais généraux de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement, principalement pour les immobilisations corporelles et l'investissement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre en fonction des projets en cours. En 2014/15, elles ont atteint CHF 18,9 millions.

Politique de rémunération de la BRI

À la fin de l'exercice 2014/15, la Banque employait 623 agents⁹ ressortissants de 57 pays. Les postes des agents de la BRI sont classés en différentes catégories, chacune associée à une bande de rémunération. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance.

Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements de la BRI avec celle d'institutions et de segments de marché similaires, les ajustements intervenant au 1^{er} juillet de l'année suivante. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différents taux d'imposition applicables aux rémunérations servies par les institutions considérées.

Entre deux enquêtes, la structure des traitements est ajustée au 1^{er} juillet sur la base du taux d'inflation en Suisse et de l'évolution moyenne pondérée des salaires, en termes réels, dans les pays industrialisés. Au 1^{er} juillet 2014, cet ajustement a ainsi donné lieu à une baisse de 0,3 % de la grille des traitements.

Les traitements des membres de la Direction de la Banque sont également réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché similaires. Au 1^{er} juillet 2014, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité

⁸ Dans les états financiers, le total des dépenses administratives se monte à CHF 356,2 millions. Ce chiffre comprend CHF 277,9 millions de dépenses administratives mentionnées ici et CHF 78,3 millions d'ajustements comptables financiers liés à l'obligation de prestations postérieures à l'emploi. Ces dépenses supplémentaires ne sont pas inscrites au budget du prochain exercice financier parce qu'elles dépendent d'évaluations actuarielles à la clôture de l'exercice (au 31 mars), lesquelles ne sont finalisées qu'en avril, soit après l'approbation du budget par le Conseil.

⁹ Ces 623 agents représentaient 600,1 postes en équivalent temps plein (ETP), contre 617 agents, soit 595,8 ETP, à la fin de l'exercice 2013/14. Les postes dans les organisations hébergées à la BRI et non financées par elle portent le nombre d'agents à 668 pour l'exercice 2014/15 et 656 pour l'exercice précédent.

d'expatriation, s'établissait à CHF 754 730 pour le Directeur Général¹⁰ ; CHF 638 620 pour le Directeur Général Adjoint ; et CHF 580 560 pour les chefs de département.

Les agents de la BRI bénéficient d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations définies. Ont droit, en outre, à une indemnité d'expatriation les agents travaillant au siège – membres de la Direction compris – qui sont recrutés à l'étranger et n'ont pas la nationalité suisse. Cette indemnité représente actuellement 14 % (agents célibataires) ou 18 % (agents mariés) du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Les agents bénéficiant de cette indemnité d'expatriation peuvent également prétendre à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions.

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale, des ajustements étant effectués périodiquement. Au 1^{er} avril 2015, le total de la rémunération fixe payée annuellement au Conseil d'administration se montait à CHF 1 111 068. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de CHF 1 058 160.

Activités et résultats financiers

Bilan de la Banque

En 2014/15, le bilan de la Banque a diminué de DTS 5,7 milliards, après une augmentation de DTS 10,6 milliards lors de l'exercice précédent. Son total s'établissait ainsi à DTS 216,8 milliards au 31 mars 2015.

Les dépôts, qui proviennent essentiellement de banques centrales, représentent la majeure partie du passif de la Banque. Ils sont libellés à hauteur d'environ 95 % en monnaies et, pour le reste, en or. Ils se chiffraient à DTS 186,7 milliards au 31 mars 2015, contre DTS 191,8 milliards en clôture de l'exercice précédent.

Les dépôts en monnaies s'élevaient à DTS 176 milliards au 31 mars 2015, soit une baisse de DTS 4 milliards par rapport à l'exercice précédent. Ils se sont toutefois inscrits en hausse de DTS 14 milliards en moyenne en 2014/15. Leur ventilation par monnaie est restée stable, avec 74 % libellés en dollar, 13 % en euro et 6 % en livre sterling. Les dépôts en or se sont établis à DTS 9,9 milliards au 31 mars 2015, en repli de DTS 1,4 milliard sur l'exercice.

Les fonds provenant des dépôts au passif sont investis dans des actifs gérés prudemment. Au 31 mars 2015, le total de l'actif était composé à 53 % d'emprunts d'État et autres titres ou bons du Trésor, à 23 % de titres pris en pension (accords conclus essentiellement avec des banques commerciales et garantis par des obligations souveraines), à 8 % d'actifs de banques commerciales non garantis et à 7 % d'or. Les 108 tonnes d'or du portefeuille de placement de la Banque sont comprises dans les avoirs en or.

¹⁰ Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

Résultats financiers

Bénéfice d'exploitation

Les résultats financiers de la BRI pour l'exercice 2014/15 reflètent la persistance de faibles taux d'intérêt associée à une relative stabilité sur la plupart des marchés financiers. Un tel contexte s'est traduit par une baisse du produit d'intérêts sur les actifs de placement propres de la Banque. Le produit net des activités bancaires réalisées pour le compte de la clientèle a progressé sous l'effet conjugué de l'accroissement de la marge d'intermédiation et de l'augmentation du niveau moyen des dépôts. En conséquence, le produit d'intérêts et de réévaluation s'est inscrit à DTS 655,3 millions, en hausse de 11 %.

La Banque a enregistré un gain de change de DTS 38,8 millions, contre une perte de DTS 33,3 millions lors de l'exercice précédent. Ce gain s'explique principalement par la hausse des actifs du portefeuille de placement en monnaies autres que le DTS. Les frais d'administration de la Banque, qui sont essentiellement libellés en francs suisses, ont atteint CHF 356,2 millions, soit une baisse de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimés en DTS, ils sont toutefois restés au même niveau que l'an dernier, DTS 258,6 millions, du fait de l'appréciation du franc suisse. La dotation aux amortissements s'est élevée à DTS 16,2 millions, portant les charges d'exploitation à un total de DTS 274,6 millions.

En raison de ces évolutions, le bénéfice d'exploitation s'est inscrit en hausse de 48 % par rapport à l'exercice précédent, à DTS 425,3 millions.

Bénéfice net et total du résultat global

Le bénéfice net comprend le bénéfice d'exploitation et les gains (ou pertes) sur la vente d'or et de titres détenus dans le portefeuille sur ressources propres de la Banque. Durant l'exercice, la Banque a réalisé une plus-value de DTS 65,6 millions sur la vente de 3 tonnes d'or détenu en propre. En outre, la cession de titres dans le cadre du rééquilibrage régulier du portefeuille sur ressources propres par rapport aux références a généré un gain de DTS 52,0 millions. Par conséquent, le bénéfice net pour 2014/15 s'est établi à DTS 542,9 millions (contre DTS 419,3 millions pour 2013/14), soit un rendement de 3,0 % sur fonds propres moyens (contre 2,4 % en 2013/14).

Les autres éléments du résultat global comprennent les variations d'évaluation latentes sur les actifs propres de la BRI en or et titres de placement, ainsi que la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations postérieures à l'emploi. L'augmentation de 3,3 % du cours de l'or exprimé en DTS s'est traduite par une hausse de DTS 29,9 millions de la valeur de l'or détenu par la Banque. En outre, la Banque a enregistré un gain de réévaluation de DTS 102,5 millions sur ses titres de placement, en raison, notamment, d'un léger repli des taux d'intérêt. Ces effets ont été en partie contrebalancés par une perte de réévaluation de l'obligation de prestations définies de DTS 10,1 millions. Par conséquent, le total des autres éléments du résultat global de l'exercice s'est établi à DTS 122,3 millions. Le total du résultat global, qui inclut le bénéfice net et les autres éléments du résultat global, s'est élevé à DTS 665,2 millions. Le rendement total des fonds propres s'est monté à 3,6 %.

Affectation et répartition du bénéfice

Dividende proposé

Le dividende proposé pour l'exercice 2014/15 est de DTS 225 par action, en conformité avec la politique de dividende de la BRI. Le dividende étant payable sur 558 125 actions, son total s'élèvera à DTS 125,6 millions. Après déduction du dividende proposé, un montant de DTS 417,3 millions serait disponible pour dotation aux réserves.

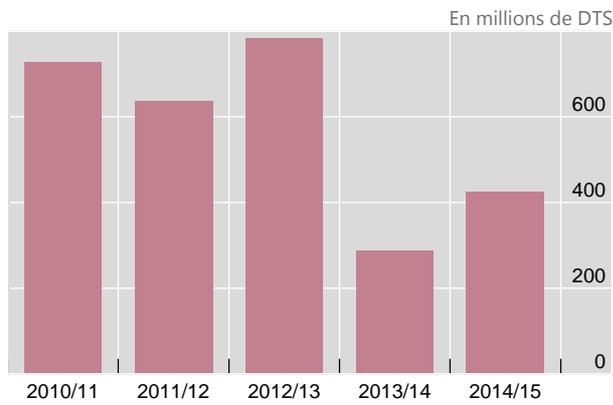
Proposition d'affectation du bénéfice net pour 2014/15

En application de l'article 51 des Statuts de la BRI, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 542,9 millions :

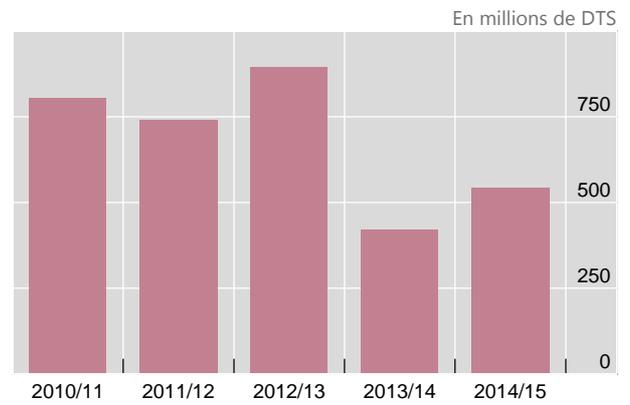
- a) DTS 125,6 millions au paiement d'un dividende de DTS 225 par action ;
- b) DTS 20,9 millions à transférer au Fonds de réserve générale ;
- c) DTS 396,4 millions, soit le reliquat du bénéfice disponible, à transférer au Fonds de réserve libre.

Récapitulatif des cinq derniers exercices

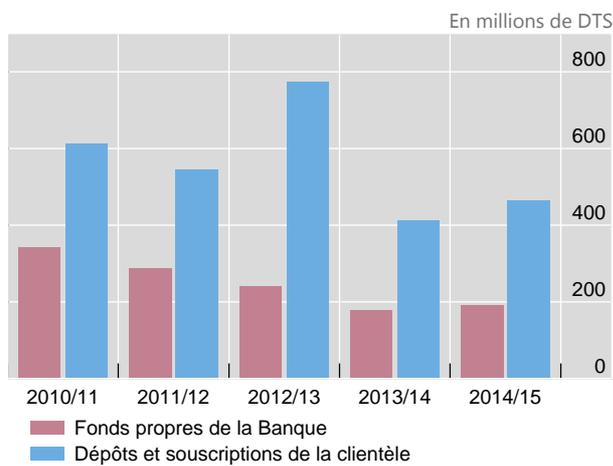
Bénéfice d'exploitation



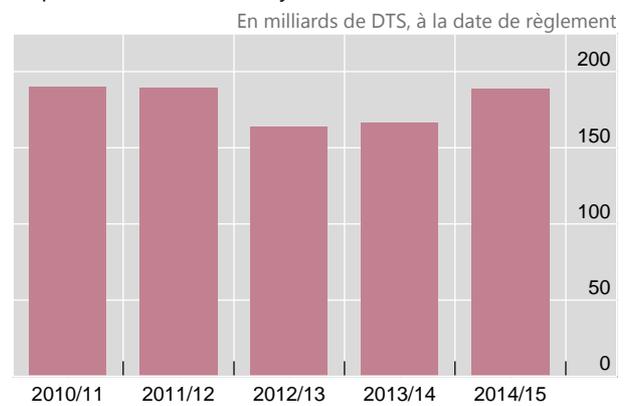
Bénéfice net



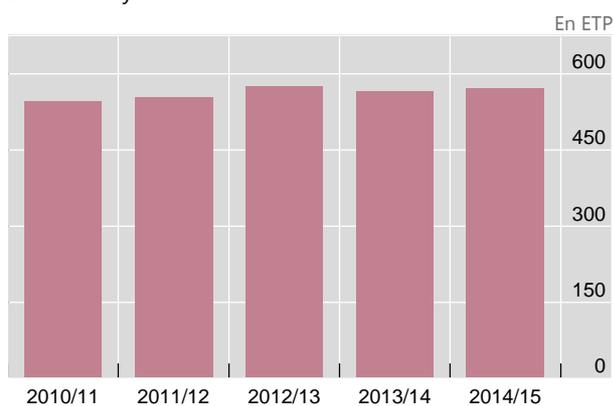
Produit d'intérêts et de réévaluation



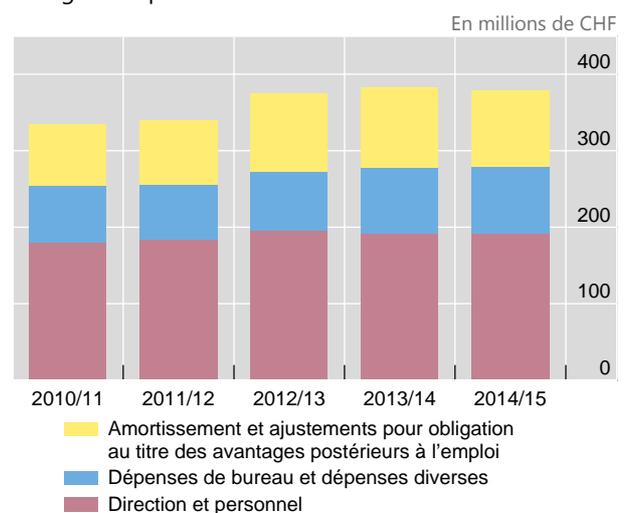
Dépôts en monnaies (moyenne)



Effectif moyen



Charges d'exploitation



Commissaires-vérificateurs indépendants

Sélection des commissaires-vérificateurs

Conformément à l'article 46 des Statuts de la BRI, l'Assemblée générale ordinaire est invitée à nommer les commissaires-vérificateurs pour l'année suivante et à fixer leur rémunération. La politique du Conseil institue un renouvellement régulier des commissaires-vérificateurs. L'exercice clos au 31 mars 2015 a constitué la troisième année du mandat du cabinet Ernst & Young.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Le cabinet Ernst & Young a dûment vérifié les états financiers de la BRI et confirmé que ces états donnaient une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2015, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Le rapport d'Ernst & Young figure à la suite de la section *Financial Statements* dans la version anglaise originale du Rapport annuel.